COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

CONSEIL COMMUNAL DU 19 JANVIER 2021

REGISTRE

Présents Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, David Leisterh, Gabriel Persoons, Martin Casier, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, Miguel Schelck, Joëlle Mbeka, Blanche de Pierpont, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal.*

Excusés Sandra Ferretti, Alexandre Dermine, *Conseillers.*

Ouverture de la séance à 20:00

SÉANCE PUBLIQUE

Secrétariat

1 **Communication.**

La Présidente ouvre la séance et informe les conseillers de la mise à l'ordre du jour d'un point en urgence : Assemblées à tenir au cours des exercices 2021 à 2024 inclus - Présentation d'un candidat administrateur dans la société "En Bord de Soignes scrl" en remplacement d'un administrateur démissionnaire. L'urgence est acceptée à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance.

---

2 **Approbation du registre de la séance du Conseil communal du 15 décembre 2020.**

Le Conseil approuve le projet de délibération.

---

3 **Question orale de M. Victor WIARD concernant le suivi de la motion féminicide.- report du 24/11/2020**

En décembre 2019, la commune de Watermael-Boitsfort s'est engagée dans la lutte contre contre

les violences faites aux femmes et pour la reconnaissance du féminicide à travers une motion votée à l'unanimité. Quelques mois plus tard, le conseil a unanimement réaffirmé son engagement à travers une motion contre les violences intrafamiliales, notamment dans le contexte de l'épidémie de coronavirus.

Dans ce contexte et près d'un an plus tard, pourriez-vous dresser un premier bilan des actions mises en place au sein de la commune ? Pourriez-vous également nous informer sur les actions planifiées ainsi que sur la temporalité de la mise en place de celles-ci ?

Le Conseil prend connaissance.

Victor WIARD lit sa question orale.

Olivier DELEUZE informe que la commission de concertation a remis ce jour un avis positif sur le mur anti féminicide : il y aura donc en plein centre de la commune, sur la place Payfa, un mur dédié aux femmes victimes de violences conjugales. Ce sera un mur d'expression artistique sous forme de peintures et de dessins présentés sur des panneaux en bois fixés au mur de fermeture de l'Académie de dessin.

En ce qui concerne l'application de la Convention d'Istanbul, ce plan a bien avancé malgré que tout ait été chamboulé cette année. Nous présenterons ce plan d'action courant du 1er trimestre 2021, idéalement lors du conseil de mars.
En ce qui concerne le fait de créer une compétence scabinale relative aux droits des femmes, c'est bien en tant que membre du Collège en charge des droits des femmes que s'exprime le Bourgmestre.

Concernent les gardiens de la paix : ceux-ci ont déjà suivi des sessions sur la communication ou la gestion de l'agressivité qui peuvent aider à faire face à ce type de situations. Ils en suivront d'autres. Par ailleurs, ils sont attentifs à cette posture comme à toute autre marque de violence à l'égard d'autrui. Ils sont dans la prévention de toutes formes de violences sur l'espace public.

Dans les écoles, il est aussi question de sensibiliser les élèves, dans le cadre de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), à la question des violences faites aux femmes ; cela fait bien partie du programme. Un exemple parmi d'autres : dans le cadre du cours d'EPC (éducation à la philosophie et la citoyenneté), le ou la professeur.e parle de « l'égalité des sexes » et embraie dès lors sur la thématique de la violence faite aux femmes. En maternelles, on parle de la question des violences au quotidien.

En ce qui concerne la promotion d'événements (expositions, débats, colloques…) là on n'est nulle part étant donné que tous les événements publics ont été annulés.
En ce qui concerne le renforcement de visibilité de toutes les initiatives, c'est compliqué mais pas impossible. Nous avons mis en application dans notre commune l'action « Masque 19 » en collaboration avec les pharmacies, le service de la vie sociale, de la société, etc…
Le 25 novembre l'affichage du drapeau a bien eu lieu.
La Police - et son centre d'écoute spécifique aux victimes - furent très actives et proactives lors du début de la crise Covid-19, en reprenant contact avec certaines personnes qui avaient porté plainte, pour s'assurer de leur état, s'assurer que les situations ne se dégradaient pas à cause du confinement. Il avait également été demandé d'attirer l'attention de tous les niveaux de pouvoir sur cette thématique, et nous l'avons fait : nous avons écrit à la Chambre, au Parlement bruxellois, à tous les parlement belges, à tous les chefs d'exécutifs ainsi qu'au Ministre de la Justice, au Ministre fédéral de l'Egalité des Chances et à la ministre des Droits des Femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Victor WIARD remercie le Collège et le Bourgmestre. Il se dit heureux de voir que lorsqu'on vote un texte il y a des choses qui bougent. Il attend le mur avec grande impatience et se dit curieux de voir la forme qu'il va prendre.
Victor WIARD leest zijn mondelinge vraag.

Olivier DELEUZE deelt mede dat de commissie van overleg vandaag een positief advies heeft gegeven op de anti féminicide muur: er zal dus in het midden van het gemeente centrum, op de Payfa-plaats, zal dus een muur zijn, die aan de vrouwen slachtoffer van echtelijk geweld wordt gewijd. Het zal een muur zijn van artistieke uitdrukking onder de vorm van schilderijen en tekeningen die op panelen in hout worden gepresenteerd, bevestigd op de sluitingsmuur van de Teken Academie.

Wat de toepassing van het Verdrag van Istanbul betreft, is dit plan goed vooruitgegaan hoewel alles dit jaar een beetje overhoop gegooid is. Wij zullen dit lopende actieplan loop eerste kwartaal 2021, op ideale wijze bij de Raad van maart presenteren.
Wat het feit betreft om een scabinale bevoegdheid te creëren betreffende de vrouwenrechten, is het wel als lid van het College belast met de vrouwenrechten dat de Burgemeester zich uitspreekt.

Betreffende de gemeenschapwachten: deze hebben reeds sessies gevolgd over de communicatie of het beleid van agressiviteit die kunnen helpen om dit soort situaties het hoofd te bieden. Zij zullen anderen volgen. Voorts geven zij aandacht aan deze houding zoals aan om het even welk andere vorm van geweld ten opzichte van anderen. Zij staan in de preventie van alle vormen van geweld op de openbare ruimte.

In de scholen, is er eveneens sprake om de leerlingen te sensibiliseren, in kader met de opvoeding van het relationele, gevoels- en seksuele leven (EVRAS), aan de kwestie van het geweld tegenover de vrouwen; dat maakt ook deel uit van het programma. Een voorbeeld onder andere: in verband met de cursus EPC (opvoeding tot de filosofie en het burgerschap), de professor spreekt over de « gelijkheid van geslachten » en vanaf daar over de thematiek van het geweld gedaan aan de vrouwen. In de kleuterklassen, spreekt men over het alledaags geweld.

Wat de promotie van gebeurtenissen betreft (tentoonstellingen, debatten, colloquia…) daar staat men nergens aangezien alle openbare gebeurtenissen werden geannuleerd.

Wat de versterking van de zichtbaarheid van alle initiatieven betreft, is het ingewikkeld maar niet onmogelijk. Wij hebben in onze gemeente de actie « Masker 19 » in samenwerking met de apotheken, de dienst van het sociale leven, van de maatschappij, enz… toegepast
Op 25 november heeft de uithang van de vlag wel plaatsgevonden.

De Politie - en haar specifiek centrum van beluisteren voor de slachtoffers - waren zeer actief en proactief bij het begin van de Covid-19 » crisis, door heropnemen van contact met bepaalde personen die klachten hadden ingediend om zich van hun toestand te verzekeren, zich ervan overtuigen dat de situaties niet wegens de lockdown erger werden. Er werd eveneens gevraagd om de aandacht van alle overheidsniveaus op deze thematiek te vestigen, en wij hebben het gedaan: wij hebben geschreven naar de Kamer, het Brusselse Parlement, aan alle Belgische Parlementen, aan alle hoofden van uitvoerende machten alsook aan de Minister van Justitie, de federale minister van Gelijke kansen en de minister van de Vrouwenrechten van de Federatie Wallonië-Brussel.

Victor WIARD bedankt het College en de Burgemeester. Hij is tevreden te zien dat wanneer men voor een tekst stemt er dingen zijn die veranderen. Hij wacht met groot ongeduld op de muur en zegt benieuwd te zijn om de vorm te zien die hij zal aannemen.

4 **Interpellation de M. Martin CASIER concernant la pollution atmosphérique causée par la combustion résidentielle de bois- report du 15/12/2020**

Il est démontré aujourd'hui que la pollution par les particules fines augmente le risque de maladies du cœur, de thromboses, de maladies graves des voies respiratoires et de cancers. Différentes sources créent ces particules et si on pense souvent aux véhicules, les systèmes de chauffage sont, comme vous le savez, des sources importantes de ces émissions de particules fines. A l'échelle européenne en effet, la combustion résidentielle de bois génère des dizaines de millions de malades tous les ans. En émettant de fines particules de suie, elle pollue également l'air du domicile à des niveaux parfois dangereux pour la santé.
Mais la combustion du bois cause également des impacts plus généraux sur l'environnement et le climat. Le chauffage au bois représente en effet une source importante de contaminants dans l'atmosphère : monoxyde de carbone (CO), composés organiques volatils (COV), particules fines (PM2,5), oxydes d'azote (NOx) et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Même si la quantité de bois de chauffage en Région de Bruxelles-Capitale est très faible (0,5% de la consommation totale), sa combustion est responsable pour un tiers jusqu'à la moitié de l'émission de ces substances.
Beaucoup de Bruxellois ne sont pas informés de l'impact sur la santé de leur poêle au bois ou de leur feu ouvert (même sous vitre). Même équipé d'un filtre à particules, le niveau de toxicité reste élevé. Dans le cadre de son projet *Clean Heat**[1]*, l'Union européenne a publié un tract « Pollution provenant de la combustion résidentielle », proposant des alternatives au chauffage à bois et des informations pour améliorer l'entretien des installations. Celui-ci pourrait être distribué systématiquement aux citoyens disposant de telles installations.
Le choix du bois en tant que tel est également important. Privilégier plutôt un bois dur qui a séché au moins six mois, comme le chêne, l'érable ou le bouleau, plutôt qu'un bois mou comme le sapin. Cela permet de réduire la quantité de contaminants émis dans l'air et limiter l'encrassage des parois, responsables des feux de cheminée.
Dans ce cadre, il nous paraît essentiel que le Collège prenne sa part dans la sensibiliation et l'information à ce sujet et qu'il investigue des mesures concrètes d'accompagnement pour les ménages ou les entreprises qui se chauffent aujourd'encore au bois vers un système moins polluant. Comme vous le savez sans doute, la Région bruxelloise imposera bientôt au travers du CoBrACE une interdiction pour l'installation de nouvelles chaudières à bois et réfléchit à des primes pour changer les systèmes actuels. Il s'agit donc que notre commune soit complémentaire à ces futures primes.

J'aimerais dans ce contexte vous poser les questions suivantes :

1. Existe-t-il un recensement précis du nombre de foyers encore équipés de ou de poêles à bois comme chauffage principal ou récréatif ?
2. Quelles actions de sensibilisation et d'information ont-elles été menées par la Commune sur le sujet ?
3. En termes d'actions nouvelles maintant : le projet européen « clean heat » a édité un tract « Pollution provenant de la combustion résidentielle ». Le même projet européen a réalisé une vidéo très éclairante sur ce sujet et très informative (accessible sur https://youtu.be/VvAY95TGPhA). Une distribution, une mise à disposition auprès des services ou lors de demandes de permis ou encore une mise en ligne de ces informations est-elle prévue ?
4. Quelle coordination mettez-vous en place avec la Région pour être proactif en cette matière ? Une prime pour encourager le remplacement d'anciens poêles est-elle à l'étude ?

Je vous remercie pour vos réponses.

[1] https://www.clean-heat.eu/en/home.html

Le Conseil prend connaissance.

Martin CASIER lit son interpellation.

Cathy CLERBAUX répond :
« Merci Monsieur Casier pour cette interpellation. Les particules, c'est comme la cigarette, la première bouffée est déjà toxique. Donc moins il y a de pollution, mieux on se porte. C'est pour cela que l'Europe a mis en place une réglementation contraignante, qui a ensuite été transposée en ordonnance dans la Région Bruxelloise. Comme vous le savez sûrement, les polluants ne sont pas tous égaux au niveau de leur impact sur la santé, et heureusement pour nous à Watermael-Boitsfort, étant donné la proximité des espaces verts, nous sommes relativement privilégiés et les seuils considérés comme nocifs pour la santé sont rarement dépassés.
La pollution liée aux particules (PM) apparait en hiver, et ces particules, d'une taille entre 1 et 10 microns, proviennent d'une combinaison de sources : les véhicules, le chauffage – y compris les feux de bois qui sont l'objet de votre interpellation –, les industries et les épandages d'engrais. Toutes ces sources s'additionnent et constituent un fond de pollution, avec des pics possibles quand le temps est beau et les masses d'air sont stagnantes. Les initiatives prises par la Région bruxelloises pour limiter les émissions de particules portent sur plusieurs fronts qui concernent essentiellement les transports : mise en place de la « Low Emission Zone », incitation à la mobilité douce, limitation de vitesse (zone 30 à partir de janvier)... De ce fait la pollution en particules a baissé de manière significative. Pour vous donner un ordre de grandeur, entre juin 2018 et décembre 2019, Bruxelles Environnement estime que les émissions provenant de l'ensemble des voitures en circulation a diminué d'environ 11,5% pour les PM2.5 et 77% pour le carbone suie.
La conséquence de cette baisse de pollution liée au trafic automobile est que maintenant les PM (et c'est le cas dans d'autres capitales européennes comme Paris) proviennent essentiellement des effets combinés 1- des freins et des pneus des voitures, 2- du chauffage au bois, et 3- de l'agriculture (voir en mars 2020 quand le confinement a commencé).
Concernant le chauffage au bois spécifiquement, le taux de polluants émis va dépendre de manière importante de savoir si c'est une utilisation domestique (chauffage) ou d'agrément (feux de cheminée), si le foyer est ouvert ou fermé, ainsi que du type de bois brûlé. Vous serez content d'apprendre que nous avons informé les citoyens des résultats de l'étude européenne Clean Heat, en mettant à leur disposition les résultats de cette étude via un flyer distribué durant toute l'année 2020 dans les présentoirs de la maison communale. J'ai aussi plusieurs fois reçu des citoyens impliqués dans ce projet, et à leur demande nous avons aussi consacré le dossier du 1170 à la qualité de l'air.
J'en viens à vos 4 questions :

- *1. A ma connaissance il n'existe pas de recensement précis du nombre de foyers encore équipés de poêles à bois (et feux récréatifs)*
- *2 et 3. Sensibilisation/information : comme indiqué, cela a été fait via des flyers d'information et via le 1170, en particulier pour informer des résultats du projet EU Clean Heat.*
- *4. Il n'est pas envisagé de distribuer des primes pour encourager le remplacement d'anciens poêles, mais il y en a probablement peu à WB. Nous suivrons de près le volet bruxellois du plan national énergie-climat du 24 octobre 2019 qui prévoit que le gouvernement s'engage d'une part, à communiquer de manière significative et régulière sur cet enjeu de santé publique et à sensibiliser davantage la population aux nuisances associées à la combustion du bois, et ce aussi en dehors des pics de pollution, et d'autre part, à envisager d'étudier l'opportunité d'inscrire dans la législation régionale l'interdiction de l'installation des équipements de chauffage centraux fonctionnant au bois ou ses dérivés. »*

Martin CASIER regrette que la plupart des citoyens ne se rendent pas compte de l'impact que cela peut avoir sur la santé. Il souhaite qu'une sensibilisation plus importante soit envisagée en dépassant la logique

de communication passive des distributeurs de la maison communale, par exemple en ciblant les propriétaires de poêles à bois que l'on peut aisément repérer dans certains quartiers grâce à l'odeur du feu de bois. Il se fera un plaisir de suivre l'évolution de ce dossier.
Martin CASIER leest zijn interpellatie.

Cathy CLERBAUX antwoordt:
« Bedankt, Meneer Casier voor deze interpellatie. De fijne deeltjes, zijn als de sigaret, de eerste trek is reeds giftig. Dus minder hoe milieuverontreiniging er is, hoe beter men zich voelt. Het is daarvoor dat Europa een dwingende reglementering heeft opgesteld, die vervolgens in beschikking in de Brusselse Regio werd omgezet. Zoals u het zeker weet, zijn de verontreinigende stoffen niet alle gelijk op het niveau van hun effect op de gezondheid, en gelukkig voor ons in Watermaal-Boisvoorde, gezien de nabijheid van de groene ruimtes, zijn wij betrekkelijk bevoorrecht en de drempels die als schadelijk voor de gezondheid worden beschouwd, zijn zelden overtroffen.
De milieuverontreiniging in verband met de deeltjes (PM) duikt op in de winter, en deze deeltjes, van een omvang tussen 1 en 10 microns, zijn het resultaat van een combinatie van bronnen : voertuigen, verwarming – met inbegrip van houtvuren die het onderwerp van uw interpellatie zijn –, de nijverheid en het strooien van meststoffen. Al deze bronnen tellen zich op en vormen een milieuverontreiniging bodem, met mogelijke pieken wanneer het weer mooi is en de luchtmassa's stagneren. De initiatieven genomen door de Brusselse Regio om de fijne deeltjes emissie te beperken hebben betrekking op verschillende fronten die voornamelijk het vervoer betreffen: het invoeren van de „Lage Emissie Zone", aansporing tot zachte mobiliteit, snelheidsbeperking (zone 30 vanaf januari)… Derhalve is de deeltjes verontreiniging aanzienlijk gedaald. Om u een orde van grootte te geven, tussen juni 2018 en december 2019, is Brussel Milieu van mening dat de emissies afkomstig uit het geheel auto's in verkeer van ongeveer 11,5% gedaald is voor de PM2.5 en 77% voor het koolstof roet.
Het gevolg van deze milieuverontreiniging daling in verband met het autoverkeer is dat nu de PM (en het is het geval in andere Europese hoofdsteden zoals Parijs) voornamelijk afkomstig zijn van de combinaties 1- van de remmen en de banden van de auto's, 2 - van de verwarming met hout, en 3 - van de landbouw (zie in maart 2020 wanneer de lockdown is begonnen).
Betreffende de verwarming met hout specifiek, zal het emissie niveau van verontreinigende stoffen aanzienlijk afhangen of het om huishoudelijk gebruik (verwarming) of sfeermaker (open haard) gaat, of de haard open of gesloten is, alsmede van het verbrande soort hout. U zult blij zijn te vernemen dat wij de burgers over de resultaten van de Europese studie Clean Heat, in kennis hebben gesteld door hun de resultaten van deze studie via een flyer ter beschikking te stellen tijdens het heel jaar 2020 in op het gemeentehuis in displays. Ik heb ook verschillende betrokken burgers bij dit project ontvangen, en op hun vraag hebben wij eveneens het dossier van de 1170 aan de kwaliteit van de lucht gewijd.
Ik kom tot uw 4 vragen:

- *1. Voor zover ik weet bestaat er geen nauwkeurige telling van het aantal gezinnen die nog met houtkachels zijn uitgerust (en sfeer vuren)*

- *2 en 3. Bewustmaking/ informatie: zoals aangegeven, werd dat via informatie flyers en via de 1170, in het bijzonder om resultaten over het project EU Clean Heat mede te delen.*

- *4. Er wordt niet overwogen om premies te verdelen om de vervanging van oude kachels te stimuleren, maar er zijn er waarschijnlijk weinig in WB. Wij zullen van nabij het Brusselse luik van het nationale energie-klimaat plan van 24 oktober 2019 volgen dat bepaalt dat de regering zich enerzijds verplicht, om op belangrijke en regelmatige wijze op deze inzet van gezondheidszorg te communiceren en om de bevolking gevoeliger te maken voor de hinder die samengaat met de verbranding van hout, en dit eveneens buiten de pieken van milieuverontreiniging, en anderzijds, om te overwegen om de wenselijkheid te bestuderen om in de regionale wetgeving het verbod op de installatie van de centrale installaties van verwarming die met hout werken of zijn derivaten in te schrijven. „*

Martin CASIER betreurt dat het merendeel van de burgers zich geen rekenschap geeft van het impact

dat het op de gezondheid kan hebben. Hij acht het wenselijk dat een belangrijkere bewustmaking wordt overwogen door de logica van passieve communicatie van de distributeurs op het gemeentehuis te overschrijden, bijvoorbeeld door zich tot de eigenaars van kachels met hout te richten die men gemakkelijk in bepaalde wijken kan vinden dankzij de geur van brandend hout. Hij zal met plezier de evolutie van deze kwestie te volgen.

---

5 **Marchés publics (du 07/12/2020 au 28/12/2020) - Communication au Conseil des délibérations prises par le Collège en vertu des articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale.**

Le Conseil communal,
Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;
Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'Arrêté royal du 22 juin 2017 ;
Vu les articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale du 24 juin 1988, tels que modifiés par les ordonnances du 17 juillet 2003, du 09 mars 2006, du 11 juillet 2013, du 27 juillet 2017 et du 17 juillet 2020;
Sur proposition du Collège ;
DECIDE
De prendre pour information les délibérations du Collège relatives à des marchés publics, prises en application des articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale, énumérées ci-après :

Collège du 07/12/2020

SERVICE	OBJET
Informatique	Acquisition de matériel informatique pour le service de la Population – équipement des postes de travail – nouvelle procédure de la délivrance de la carte d'identité – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 104/742-53 – Montant estimé : 25.401,00 euros TVAC– Montant de la désignation : 25.401,00 euros TVAC – Montant à engager : 25.401,00 euros TVAC (20/7023) – Budget : 2020.
Informatique	Acquisition de matériel pour différents services de l'AC : matériel permettant le télétravail (PC portables, docking stations, mallette de transport… – Achat en urgence impérieuse résultant d'événements imprévisibles – Application des articles 234 §2 et 249 §2 de la NLC - Acquisition de matériel pour différents services de l'AC - en vertu de la Convention de mandat n° CM1016 entre notre Administration et le Centre Informatique pour la Région Bruxelloise (CIRB) - Article : 140/742-53 - Montant à engager : 100.966,00 € TVAC (20/7026) - Budget : 2020.
Enseignement	Acquisition de diverses fournitures répondant aux besoins des écoles : équipements divers pour les classes des écoles maternelles – Approbation de la procédure de passation : liste récapitulative de marchés publics de faible montant par facture acceptée – Application de l'article 234 §3 de la NLC – Article : 7210/744-98 – Montant estimé : 6 630,00 euros TVAC – Budget : 2020.

Enseignement	Acquisition de diverses fournitures répondant aux besoins des écoles : équipements divers pour les écoles primaires – Approbation de la procédure de passation : liste récapitulative de marchés publics de faible montant par facture acceptée – Application de l'article 234 §3 de la NLC – Article : 7221/744-98 – Montant estimé : 1.190,00 euros TVAC – Budget : 2020.
Enseignement	Acquisition de diverses fournitures répondant aux besoins des écoles : équipements divers pour l'accueil extrascolaire – Approbation de la procédure de passation : liste récapitulative de marchés publics de faible montant par facture acceptée – Application de l'article 234 §3 de la NLC – Article : 72211/744-98 – Montant estimé : 675,00 euros TVAC – Budget : 2020.
Logement / Régie foncière	Construction de deux maisons passives Rue des Pêcheries - Désignation d'un avocat suite à la citation en justice de la Commune. - Approbation note d'honoraires 12 - MM000057 –Code économique : 612-01 - Montant EA : 1.139,82 euros, 21% TVAC - Exercice: 2020.
Logement / Régie foncière	RF - Nettoyage des parties communes des logements collectifs de la Régie Foncière - Approbation de l'attribution et des conditions – Code économique : 614-01 - Montant estimatif: 32.670,00 euros TVAC - Montant désignation: 31.537,44 euros TVAC - Montant engagement : 11.563,73 euros - Exercice: 2020.
Travaux publics	Achat d'une camionnette CNG avec plateau pour le Service de la Propreté publique - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale - Article : 875/743-52 - Montant : 52.000,00 euros TVAC - Budget : 2020.
Bibliothèques	Achat de dispositifs d'accouplement de chariot de transport sur vélo – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 76711/744-51 – Montant estimé : 180,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 150,00 euros TVAC (20/7010) – Montant à engager : 150,00 euros TVAC – Budget : 2020.
Bibliothèques	Achat de meubles pour le public jeunesse – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7673/744-51 – Montant estimé : 4.900,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 4.800,00 euros TVAC – Montant à engager : 4.800,00 euros TVAC (20/7012) – Budget : 2020
Bibliothèques	Mise sur roulettes du mobilier – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 76711/744-51 – Montant estimé : 2.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 1.950,00 euros TVAC – Montant à engager : 1.950,00 euros TVAC (20/7013) – Budget : 2020.

Collège du 14/12/2020

Service	Objet

Petite Enfance	Acquisition de diverses fournitures répondant aux besoins des services : Petite enfance/crèche « Les Archiducs » - Petit matériel d'aménagement – Approbation de la procédure de passation : liste récapitulative de marchés publics de faible montant par facture acceptée – Application de l'article 234 §3 de la NLC – Article : 84403/744-51 – Montant estimé : 6.600,00 euros TVAC – Article : 84403/744-98 – Montant estimé : 3.450,00 euros TVAC – Budget : 2020.
Logement / Régie foncière	Hospice Communal & Major Brück - Graphisme, impression et pose de signalétique, d'éléments visuels et de dispositif brise-vue. - Approbation de l'attribution et des conditions - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale – Code économique: 242-01 – Montant estimatif: 3.381,82 euros TVAC - Montant offre: 2.535,56 euros TVAC - Montant engagement : 2.535,56 euros - exercice: 2020.
Travaux publics	Achat d'outillage pour le Cimetière Communal – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 878/744-98 – Montant estimé : 5.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 4.479,74 euros TVAC – Montant à engager :4.500,00 euros TVAC (20/7061) – Budget : 2020.
Travaux publics	Achat outillage pour le Service des Plantations – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 766/744-98 – Montant estimé : 10.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 9.650,74 euros TVAC – Montant à engager : 9.700,00 euros TVAC (20/7068 à 20/7074) – Budget : 2020.
Travaux publics	Crèche Gilson - Cage d'escalier à rendre résistante au feu – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 84401/724-60 – Montant estimé : 1.700,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 1.488,30 euros TVAC – Montant à engager : 1.637,00 euros TVAC (20/7059) – Budget : 2020.
Travaux publics	Crèche Gilson - Remplacement et réparation de châssis - Annexe – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 84401/724-60 – Montant estimé : 32.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 18.924,40 euros TVAC – Montant à engager : 20.816,84 euros TVAC (20/7050) – Budget : 2020.
Travaux publics	Maison des Jeunes - Nouvelle cuisine – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 761/724-60 – Montant estimé : 31.700,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 28.731,55 euros TVAC – Montant à engager : 31.604,00 euros TVAC (20/7049) – Budget : 2020.
Travaux publics	Propreté Publique - Achat outillage (souffleurs dorsaux) - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 875/744-98 – Montant estimé : 3.400,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 3.300,88 euros TVAC – Montant à engager : 3.350,00 euros TVAC (20/7060) – Budget : 2020.
Travaux publics	Propreté Publique - Achat outillage (statifs) – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 875/744-98 – Montant estimé : 6.290,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 6.269,10 euros TVAC – Montant à engager : 6.280,00 euros TVAC (20/7102) – Budget : 2020.

Travaux publics	Maison Haute - Aménagement local Informatique - isolation thermique et acoustique - Approbation des conditions et du mode de passation - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale - Article : 137/724-60 - Montant : 30.250,00 euros TVAC - Budget : 2020.

Collège du 21/12/2020

SERVICE	OBJET
Informatique	Acquisition de divers matériel audio-visuel pour les écoles communales – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7210/742-53 et 7221/742-53 – Montant estimé : 2.300,00 € et 3.600,00 € TVAC – Montant de la désignation : 2.216,00 € et 3.575,00,00 € TVAC (5.706,00€) – Montant à engager : 2.216,00 € et 3.575,00 € (5.706,00€) TVAC – Budget : 2020.
Informatique	Acquisition d'appareils pour la mobilophonie pour différents services de l'AC ainsi que constitution d'un petit stock de matériel pour le remplacement d'appareils défectueux en vertu de la Convention de mandat n° CM001216 entre notre administration et la Région de Bruxelles-Capitale – Application de l'article 236 de la NLC – Articles FFF/744-98 - Montant total: 8.067,00 € – Budget 2020.
Enseignement	Achat de 4 flûtes traversières, de 10 pupitres, d'un saxophone et d'une flûte à bec pour l'Académie de Musique - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7341/744-51 – Montant estimé : 4.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 3.617,70 euros TVAC – Montant à engager : 3.620,00 euros TVAC (20/7753 - 20/7754) – Budget: 2020.
Enseignement	Achat de matériel informatique pour l'Académie des Beaux-Arts - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7342/744-98 – Montant estimé : 4 000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 3 573,00 euros TVAC – Montant à engager : 3 575,00 euros TVAC (20/7725) – Budget: 2020.
Enseignement	Achat de tables pliantes pour l'accueil extrascolaire de l'école les Naïades - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 72211/741-51 – Montant estimé : 130,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 96,82 euros TVAC – Montant à engager : 110,00 euros TVAC (20/7724) – Budget: 2020.
Enseignement	Achat d'un bureau et d'un caisson pour l'école la Sapinière - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7221/741-51 – Montant estimé : 750,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 405,35 euros TVAC – Montant à engager : 406,00 euros TVAC (20/7721) – Budget : 2020.

Enseignement	Achat d'une armoire et de 4 sièges de bureau pour l'école la Futaie - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7221/741-51 – Montant estimé : 800,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 568,70 euros TVAC – Montant à engager : 570,00 euros TVAC (20/7722) – Budget: 2020.
Enseignement	Achat d'une armoire pour l'accueil extrascolaire - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 72211/741-51 – Montant estimé : 550,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 490,05 euros TVAC – Montant à engager : 491,00 euros TVAC (20/7723) – Budget: 2020.
Travaux publics	Académie des Beaux-Arts - Adaptation du système de ventilation des fours céramiques – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7342/724-60 – Montant estimé : 16.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 14.321,79 euros TVAC – Montant à engager : 15.754,00 euros TVAC (20/7796) – Budget : 2020.
Travaux publics	Crèche Gilson - hotte - placement d'un nouveau moteur – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 84401/724-60 – Montant estimé : 2.500,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 1.483,16 euros TVAC – Montant à engager : 1.631,00 euros TVAC (20/7797) – Budget : 2020.
Travaux publics	Ecole Nos Petits - Amélioration de l'acoustique – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7210/724-60 – Montant estimé : 22.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 19.311,89 euros TVAC – Montant à engager : 21.243,00 euros TVAC – Budget : 2020.
Travaux publics	Stade des 3 Tilleuls - Réparations infiltration via terrasse buvette – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 764/724-60 – Montant estimé : 26.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 18.026,27 euros TVAC – Montant à engager : 19.829,00 euros TVAC (20/7785) – Budget : 2020.
Mobilité	Achat de 4 bornes de réparation vélos - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 421/741-52 – Montant estimé : 6.500,00€ TVAC – Montant de la désignation : 6.282,32€ TVAC – Montant à engager : 6.300,00€ TVAC (20/7779) – Budget : 2020.
Mobilité	Marché pour la fourniture, l'installation, la maintenance et l'entretien de dispositifs de stationnement pour vélos et de matériels pour l'aménagement de parkings pour vélos lancé par l'Agence du Stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale au profit des pouvoirs adjudicateurs de la Région de Bruxelles-Capitale - Approbation de l'attribution - Application de l'article 236 de la NLC - Article : 421/741-52 – Montant de la désignation : 110.097,90€ TVAC - Montant à engager : 110.200,00€ TVAC (20/7784) - Budget : 2020.

Culture	Achat de chariots de courses pour le transport des livres & jeux entre les lieux de travail – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 76711/744-51 – Montant estimé : 500,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 460,00 euros TVAC – Montant à engager : 460,00 euros TVAC (20/7750) – Budget : 2020.
Bibliothèques	Achat de machines à café et de thermos pour les réunions & événements publics organisés par les bibliothèques et ludothèques communales – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 76711/744-51 – Montant estimé : 500,00€ TVAC – Montant de la désignation : 480,00€ TVAC – Montant à engager : 480,00€ TVAC (20/7739) – Budget : 2020.
Bibliothèques	Achat de matériel informatique dans le cadre des activités numériques des biblio&ludothèques communales – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 76711/742-53 – Montant estimé : 1.250,00€ TVAC – Montant de la désignation : 1.230,00€ TVAC – Montant à engager : 1.230,00€ TVAC (20/7737) – Budget : 2020.

Collège du 28/12/2020

SERVICE	OBJET
Secrétariat	Achat de 3 écrans de projection portables pour les services Information-Participation et Secrétariat – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Articles : 133/744-98 et 137/744-98 – Montant estimé : 1.532,82€ TVAC – Montant de la désignation : 1.532,82€ TVAC – Montants à engager : 510,94€ TVAC (20/6324) et 1.021,88€ (20/6325) – Budget : 2020.- report du 19/10/2020
Informatique	Acquisition de matériel audio-visuel (smart TV) pour l'espace mémoire – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 778/742-53 – Montant estimé : 700,00 € – Montant de la désignation : 699,00 € – Montant à engager : 700,00 € TVAC (20/7830) – Budget : 2020.
Informatique	Acquisition de matériel spécifique pour l'EPN des bibliothèques francophones – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 76711/742-53 – Montant estimé : 1.200,00€ – Montant de la désignation : 1.105,88€ – Montant à engager : 1.110,00€ TVAC (20/7856) – Budget : 2020.
Jeunesse	Aménagement d'une plaine de jeux naturelle attenante à la crèche Les Archiducs - Approbation de l'attribution et de l'estimation ajustée à 90.000,00 € TVAC – Application de l'article 236 de la NLC – Articles : 84403/725-60 et 761/725-60 – Montant de la désignation : 81.350,72€ TVAC – Montant total à engager : 89.485,79€ TVAC – Articles 84403/725-60 : 63.918,42€ TVAC (20/7858) et 761/725-60 : 25.567,37€ TVAC (20/7857) – Budget : 2020.

Enseignement	Achat de deux pianos à queue neufs et reprise d'un piano à queue Pleyel et d'un piano à queue Ibach – Approbation de l'attribution – Application de l'article 236 de la Nouvelle loi communale – Articles : 7341/744-51 et 762/744-98 – Montant de la désignation : 60.000,00 € TVAC – Montant à engager : Article 7341/744-51 : 35.300,00 € TVAC (20/7859) et Article 762/744-98 : 30.000,00 € (20/7860) - Montant des recettes : Article 7341/774-51 : 2.300,00€ (DC 20/5618) et article 762/774-51 : 3.000,00 € (DC 20/5619) - Budget : 2020
Travaux publics	Avenue des Nymphes, Naiades - placement d'une bulle à vêtements enterrée – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 421/731-60 – Montant estimé : 10.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 10.000,00 euros TVAC – Montant à engager : 10.000,00 euros TVAC (20/7839) – Budget : 2020.
Travaux publics	Coordinateur sécurité et santé sur les chantiers – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Articles : 137/724-60 (10.000,00 euros) et 421/724-60 (15.000,00 euros) – Montant total estimé : 25.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 25.000,00 euros TVAC – Montant à engager : 25.000,00 euros TVAC (20/7840 et 20/7841) – Budget : 2020.
Travaux publics	Cure St Clément - réparation des cheneaux – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 790/724-60 – Montant estimé : 7.500,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 5.251,40 euros TVAC – Montant à engager : 5.776,54 euros (20/7884) – Budget : 2020.
Travaux publics	Fourniture et pose de stores (Académie de musique, Ecole des Aigrettes et Centre administratif) – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Articles : 7341/724-60 (Lot 1) et 137/724-60 et 7210/724-60 (Lot 2) – Montant estimé : 17.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 14.529,05 (Lot 1 : 11.185,24 euros TVAC – Lot 2 : 3.343,81 euros TVAC) - Montant à engager : 15.981,96 euros TVAC (20/7873 - 20/7874 - 20/7875) – Budget : 2020.
Travaux publics	Maison des Jeunes - Sécurisation véranda – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 761/724-60 – Montant estimé : 14.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 12.160,50 euros TVAC – Montant à engager : 13.376,55 euros TVAC (20/7818) – Budget : 2020.
Travaux publics	Remplacement revêtement de sol dans la salle d'expo "Ecuries" et bureaux "Vénerie" – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 762/724-60 – Montant estimé : 28.000,00 euros TVAC - Montant de la désignation : 25.072,05 euros TVAC – Montant à engager : 27.394,40 euros (20/7833 et 20/7834)- Budget : 2020.

Travaux publics	Roseraie - Garde-corps rétractable – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7210/724-60 – Montant estimé : 8.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 6.720,40 euros TVAC – Montant à engager : 7.392,00 euros TVAC (20/7842) – Budget : 2020.
Travaux publics	Stade des 3 Tilleuls - Logement concierge - compartimentage RF – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 764/724-60 – Montant estimé : 10.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 3.968,17 euros TVAC – Montant à engager : 4.364,00 euros TVAC (20/7885) – Budget : 2020.
Travaux publics	Thermographie aérienne de la Commune de Watermael-Boitsfort – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 930/747-60 – Montant estimé : 35.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 21.152,01 euros TVAC – Montant à engager : 21.500,00 euros TVAC (20/7883) – Budget : 2020.

Le Conseil prend connaissance.

Collège du 07/12/2020
Laura SQUARTINI souhaite plus d'information concernant la désignation d'un avocat pour la Régie foncière.

Benoit THIELEMANS explique qu'il s'agit d'un contentieux suite à des dégâts occasionnés par un chantier rue des Pêcheries. Une expertise judicaire a conclu à des torts partagés et la commune est hors cause. Le plaignant a introduit un recours auprès de l'instance supérieure. Nous en sommes à l'échange de conclusions entre les parties.

Jos BERTRAND aimerait plus de renseignement concerne l'acquisition de matériel informatique et voudrait savoir de quand datent ces achats.
Odile BURY répond qu'au début du confinement, le télétravail a impliqué un rééquipement d'un certain nombre de personnes (fonctions essentielles). A mesure que la crise s'est prolongée, le nombre d'agents à équiper a été élargi. Il s'agit donc de fournir des PC portables pour remplacer les PC fixes et aussi envisager cette optique à long terme pour permettre le télétravail structurel.

Philippe DESPREZ demande quels sont les postes affectés par le télétravail ? Les services communaux seront-ils assurés en permanence ?

Jos BERTRAND aimerait savoir s'il y a une réflexion pour l'après COVID-19 ?

Olivier DELEUZE répond que le télétravail se fait en sur base de ce qui existe dans le règlement général de travail, c'est-à-dire le télétravail occasionnel en cas de force majeure ou pour motifs personnels. Les services l'ont mis en place le plus possible tout en tenant compte de leurs contraintes. Par exemple, le service des finances ou la régie foncière ont plus de possibilités d'effectuer du télétravail que le service de la population ou de la vie sociale. L'organisation pratique est du ressort de chaque service. Nous sommes en négociation avec le CPAS pour rédiger un règlement de télétravail structurel.

Laura SQUARTINI demande s'il y a octroi d'une indemnité pour la prise en charge des frais supplémentaires étant donné qu'il s'agit de télétravail occasionnel et pas structurel ?

Olivier DELEUZE informe qu'il y a actuellement mise à disposition du matériel pour faire du télétravail. Le reste sera discuté lorsqu'on avancera vers du télétravail structurel. Il est certain que nous n'en reviendrons pas à la situation de l'avant COVID. Il y aura notamment un défraiement qui n'existe pas aujourd'hui.

Collège du 14/12/2020
Jos BERTRAND pense se souvenir que des travaux à la cuisine avaient déjà eu lieu il y a 3 ans.

Odile BURY informe que la Maison des jeunes organise depuis longtemps des ateliers cuisine et la vétusté rendait cela difficile.

Benoît THIELEMANS répond que cela nécessite des installations correctes, d'où les travaux effectués. C'est une cuisine industrielle robuste pour collectivité. Ces travaux ont été inscrits au budget 2020 et sont réalisés maintenant, pas il y a 3 ans.

Collège du 21/12/2020
Laura SQUARTINI voudrait plus d'informations concernant l'installation de bornes de réparation vélos. Y a-t-il un bilan d'utilisation de ces bornes ?

Marie-Noëlle STASSART informe qu'il y en a une qui est située sur le rond-point Wiener, elle est souvent utilisée d'après les retours reçus. Les quatre bornes supplémentaires se situeront 1- près de la gare de Boitsfort, 2- près du Chemin des Silex, 3- près de la rue des Bégonias / place Keym, et 4- près de l'école de la Sapinière.

Philippe DESPREZ signale une erreur sur le point concernant l'achat de machine à café pour la bibliothèque et aimerait savoir quels sont les fournisseurs consultés ?

Daniel SOUMILLION va vérifier et enverra l'extrait correct au conseiller.

Collège du 28/12/2020
Philippe DESPREZ aimerait avoir plus de détails concernant l'achat de 2 pianos et notamment connaître la durée de vie des pianos précédents ?

Hang NGUYEN lui répondra par écrit après consultation avec le directeur de l'académie.

Laura SQUARTINI demande comment fonctionnent les bibliothèques dans les circonstances actuelles ?

Daniel SOUMILLION lui explique qu'au vu de la situation elles fonctionnent de manière réduite. Les lecteurs ont été fournis à domicile, à la demande, tant pour les bibliothèques francophones que néerlandophones. Les lecteurs ont compris que ce n'était pas évident pour le personnel et les demandes ont été réduites. Les livres étaient également conservés en quarantaine avant d'être remis en circulation.

Laura SQUARTINI trouve l'idée très intéressante, félicite l'initiative et trouve que ce service devrait être développé.

Philippe DESPREZ demande qui gère et qu'est-ce qui a amené l'idée d'enterrer la bulle à vêtements.

Cathy CLERBAUX répond que chaque année la commune obtient un subside pour enterrer une bulle à

verre, car c'est moins bruyant et cela génère moins de déchets clandestins. Bruxelles Propreté a proposé de placer devant le stade une bulle enterrée à trois cases, deux à verre et une à vêtements. Mais il y a eu un couac dans la communication. Ceux qui collectent les vêtements, c'est OXFAM et non pas Bruxelles-Propreté. On rattrape l'erreur en prenant en charge celle-ci et on aura droit à une bulle supplémentaire l'an prochain.

College van 07/12/2020

Laura SQUARTINI wenst meer informatie betreffende de aanduiding van een advocaat voor de Grondregie.

B. THIELEMANS legt uit dat het om geschillen gaat ten gevolge van een schade door een bouwgrond in de Visserijstraat wordt veroorzaakt. Een rechterlijke expertise heeft besloten tot een gedeeld ongelijk en de gemeente is buiten oorzaak. De aanklager heeft een beroep bij de hogere instantie ingediend. Wij staan aan de uitwisseling van conclusies tussen partijen.

Jos BERTRAND zou graag meer inlichtingen hebben betreft de aankoop van hardware en zou willen weten van wanneer deze aankopen dateren.
Odile BURY antwoordt dat bij het begin van de lockdown, het telewerk tot een grotere uitrusting van een zeker aantal personen heeft geïmpliceerd (essentiële functies). Naarmate de crisis zich heeft verlengd, werd het aantal uit te rusten agenten uitgebreid. Het gaat er dus om draagbare PCS te leveren om de desktops te vervangen en eveneens deze optiek overwegen op lange termijn om het structurele telewerk toe te laten.

Philippe DESPREZ vraagt welk de posten zijn die door het telewerk worden getroffen? Zullen de gemeentediensten permanent verzekerd worden?

Jos BERTRAND zou graag willen weten of er een discussie is voor de na COVID-19?

Olivier DELEUZE antwoordt dat het telewerk tot stand komt op basis van wat in de algemene werk regeling is vervat, dat wil zeggen het toevallige telewerk in geval van overmacht of voor persoonlijke redenen. De diensten hebben zoveel het zoveel mogelijk opgesteld rekening houdend met hun verplichtingen. Bijvoorbeeld, heeft de dienst van financiën of de grondregie meer mogelijkheden om telewerk uit te voeren dan de dienst bevolking of het sociale leven. De praktische organisatie valt onder de bevoegdheid van elke dienst. Wij zijn in onderhandeling met het OCMW om een regeling van structureel telewerk op te stellen.

Laura SQUARTINI vraagt of er toekenning van een vergoeding voor het ten laste nemen van de extra kosten is, aangezien het om toevallig en niet structureel telewerk gaat?

Olivier DELEUZE deelt mede dat er momenteel een ter beschikking is van het materiaal om telewerk te doen. De rest zal besproken worden wanneer men naar structureel telewerk zal gaan. Het is zeker dat wij niet naar de situatie van voor COVID zullen teruggaan. Er zal met name een bekostiging zijn die vandaag niet bestaat.

College van 14/12/2020

Jos BERTRAND denkt zich te herinneren dat werkzaamheden aan de keuken reeds 3 jaar geleden hadden plaatsgevonden.

Odile BURY deelt mede dat het Huis van de jongeren al lang kookateliers organiseert en de verouderde staat dat moeilijk maakte.

Benoît THIELEMANS antwoordt dat dat correcte installaties vereist, vandaar de uitgevoerde

werkzaamheden. Het is een robuuste industriële keuken voor een gemeenschap. Deze werkzaamheden werden 2020 in de begroting opgenomen en nu verwezenlijkt, niet 3 jaar geleden.

College van 21/12/2020
Laura SQUARTINI zou meer informatie willen betreffende de installatie van fietsherstellingpaaltjes. Is er een balans van gebruik van deze paaltjes?

Marie-Noëlle STASSART deelt mede dat er een ervan op de Wiener-rotonde geplaatst is, ze wordt vaak gebruikt volgens de ontvangen berichten. De vier aanvullende paaltjes zullen zich bevinden – 1-dichtbij het station van Bosvoorde, 2 - dichtbij de Vuursteenweg, 3 - dichtbij de straat van de Begonia's/Keym-plaats, en 4 - dichtbij de school van la Sapinière.

Philippe DESPREZ meldt een fout op het punt betreffende de aankoop van de koffie machine voor de bibliotheek aan en zou graag willen weten welk de geraadpleegde leveranciers zijn?

Daniel SOUMILLION zal controleren en zal het juiste uittreksel naar de adviseur verzenden.

College van 28/12/2020
Philippe DESPREZ zou graag meer details willen hebben betreffende de aankoop van 2 piano's en met name de levensduur van de vorige piano's kennen?

Hang NGUYEN zal hem schriftelijk antwoorden na overleg met de Directeur van de Academie.

Laura SQUARTINI vraagt hoe de bibliotheken werken in de huidige omstandigheden?

Daniel SOUMILLION legt haar uit dat gezien de situatie zij op verlaagde wijze werken. De lezers worden aan hun woonplaats bediend, op vraag, zowel voor de Nederlandstalige/ Franstalige. De lezers hebben begrepen dat het niet duidelijk voor het personeel was en de vragen zijn verminderd. De boeken werden eveneens in quarantaine gehouden alvorens weer in omloop gebracht te worden.

Laura SQUARTINI vindt het idee zeer interessant, feliciteert het initiatief en vindt dat deze dienst ontwikkeld zou moeten worden.

Philippe DESPREZ vraagt wie dat beheert en het idee heeft aangebracht om de kledingbel te begraven.

Cathy CLERBAUX antwoordt dat elk jaar de gemeente een subsidie krijgt om een glas bel te begraven, want het is minder luidruchtig en dat het minder clandestiene afvalstoffen creëert. Brussel Netheid heeft voorgesteld om voor het stadium een bel te plaatsen met drie vakken, twee in glas en een voor kleding. Maar er was een kwakel in de mededeling. Degenen die de kleding verzamelt, is OXFAM en niet Brussel-Netheid. Men haalt de fout in door deze ten laste te nemen en men zal recht hebben op een aanvullende bel het volgende jaar.

---

6 **Convention de financement à l'engagement d'un équivalent temps plein en vue de mener des actions de lutte contre le décrochage scolaire pour la période du 1er septembre 2020 au 30 juin 2022.**

Le Conseil,
Vu les articles 117 et 118 de la Nouvelle Loi Communale;
Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région Bruxelloise du 22 octobre 2020 relatif à l'octroi d'une

subvention en vue de financer un équivalent temps plein pour la prévention du décrochage scolaire en vue de mener des actions de lutte contre le décrochage scolaire pour la période allant du 1er septembre 2020 au 30 juin 2022;
Vu la délibération prise par le Collège du 31 août 2020 qui confirme auprès du service école de perspectives.brussels la volonté de la commune de disposer de ce soutien régional complémentaire en vue de mener sa politique de lutte contre le décrochage scolaire;
Vu la notification reçue le 10 novembre 2020;
Considérant que cette subvention est inscrite à l'article budgétaire 300/332-02;
DECIDE
De marquer son accord pour signer la convention de financement à l'engagement d'un équivalent temps plein en vue de mener des actions de lutte contre le décrochage scolaire pour la période du 1er septembre 2020 au 30 juin 2022.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
27 votants : 27 votes positifs.

Olivier DELEUZE informe qu'il s'agit d'un subside one shot qu'on ne peut utiliser que durant cette période. Il a été choisi de renforcer l'équipe des antennes scolaires aux cités jardins.

Martin CASIER se réjouit de ce subside régional qu'il juge essentiel. Il aimerait un suivi sur le type de travail, le nombre d'enfants… etc.

Olivier DELEUZE répond que la personne a été recrutée mais n'est pas encore en service. Il propose à Martin Casier de le lui rappeler en mars ou avril afin que ça ne le lui échappe pas.
Dhr DELEUZE deelt mede dat het om een one shot subsidie gaat die men slechts tijdens deze periode kan gebruiken. Zij werd verkozen ter versterking van het schoolantennes team in de tuinwijken.

Martin CASIER verheugt zich over deze regionale subsidie dat hij essentieel vindt. Hij zou een opvolging wensen op het soort werk, het aantal kinderen… enz.

Olivier DELEUZE antwoordt dat de persoon werd gerekruteerd maar dat er nog geen dienst is. Hij stelt Martin Casier voor om het hem te herinneren opdat dat het hem niet zou ontgaan.

---

7 **Convention entre la commune de Watermael-Boitsfort et l'asbl Vivre à Watermael-Boitsfort.**

Le Conseil,
Vu l'article 117 de la Nouvelle loi communale ;
Vu l'Ordonnance du 5 juillet 2018 « relative aux modes spécifiques de gestion communale et à la coopération intercommunale », modifiée par l'ordonnance du 22 octobre 2020 et plus particulièrement les articles 38 à 40;
Vu les statuts de l'asbl Vivre à Watermael-Boitsfort;
DECIDE
D'approuver la convention entre la commune de Watermael - Boitsfort et l'ASBL « Vivre à Watermael-Boitsfort ».

Le Conseil approuve le projet de délibération.
27 votants : 27 votes positifs.

Olivier DELEUZE informe qu'il s'agit de la mise en œuvre de l'ordonnance du 12 juillet 2018, art 38, 39 et 40, qui prévoient que les ASBL communales doivent avoir des accords avec la commune qui se trouvent être détaillés dans cette convention.

Laura SQUARTINI fait remarquer qu'il n'y a que deux conventions à l'ordre du jour, demande ce qu'il en est des autres ASBL et s'il y a une deadline légale ?

Olivier DELEUZE répond que oui et qu'elle est déjà dépassée de 3 semaines. Il confirme qu'à Watermael-Boitsfort, il n'y a que deux ASBL considérées comme ASBL communales selon les critères de l'ordonnance.

Jos BERTRAND demande ce qu'il en est concernant l'ASBL Parc Sportif.

Olivier DELEUZE répond qu'un écrit a été envoyé à la Région et que celle-ci a répondu que selon l'ordonnance, n'était reconnues comme ASBL communales que les deux ASBL reprises dans les conventions ci-jointes.
Olivier DELEUZE deelt mede dat het om de toepassing van de beschikking van 12 juli 2018, Art 38,39 en 40 gaat, die bepalen dat gemeente VZW's overeenkomsten met de gemeente moeten hebben die uitvoerig beschreven zijn in deze overeenkomst.

Laura SQUARTINI merkt op dat er slechts twee conventies op de agenda staan, vraagt wat er gebeurt met andere VZW's en of er een wettelijke deadline is?

Olivier DELEUZE antwoordt van ja en dat zij reeds met 3 weken is overschreden. Hij bevestigt dat in Watermaal-Bosvoorde, er slechts twee VZW's zijn die als gemeente VZW's volgens de criteria van de beschikking worden beschouwd.

Jos BERTRAND vraagt hoe het zit betreffende VZW Sportpark.

Olivier DELEUZE antwoordt dat een schrijven werd verzonden naar de Regio en dat deze heeft geantwoord dat volgens de beschikking, als gemeente VZW slechts beide VZW's werden erkend die in de bijgevoegde overeenkomsten worden beschreven.

Vie économique

8 **Convention entre la commune et l'asbl « Syndicat d'Initiative de Watermael-Boitsfort ».**

Le Conseil,
Vu l'article 117 de la Nouvelle loi communale ;
Vu l'Ordonnance du 5 juillet 2018 « relative aux modes spécifiques de gestion communale et à la coopération intercommunale », modifiée par l'ordonnance du 22 octobre 2020 et plus particulièrement les articles 38 à 40;
Vu les statuts de l'asbl « Syndicat d'Initiative de Watermael-Boitsfort.

DECIDE
D'approuver la convention entre la commune de Watermael - Boitsfort et l'asbl « Syndicat d'Initiative de Watermael-Boitsfort ».

Le Conseil approuve le projet de délibération.
27 votants : 27 votes positifs.

Hang NGUYEN informe que c'est le même modèle de convention qui a été utilisé pour les deux ASBL.
Hang NGUYEN zegt dat het hetzelfde overeenkomst model is dat voor beide VZW's werd gebruikt.

Tutelle CPAS

9 **CPAS - Budget de l'exercice 2020 - Modifications budgétaires n° 3.**

Le Conseil communal,
Vu l'article 117 de la Nouvelle loi communale ;
Vu l'article 26bis § 1 point 7° de la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976 stipulant que les modifications budgétaires, dès qu'elles sont de nature à augmenter ou à diminuer l'intervention de la commune, ne peuvent faire l'objet d'une décision du centre public d'action sociale qu'après avoir été soumises préalablement au comité de concertation ;
Vu l'article 88 § 2 de la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976 stipulant que si, après approbation du budget, des crédits doivent y être portés ou majorés pour faire face à des circonstances imprévues, le conseil de l'action sociale procédera à une modification de ce budget. Celle-ci sera soumise aux approbations prévues au § 1er, c'est-à-dire l'approbation du conseil communal ;
Vu le budget du Centre Publics d'Action Sociale de Watermael-Boitsfort pour l'exercice 2020, approuvé par le conseil communal le 17 décembre 2019 ;
Vu la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2020 du CPAS, approuvée par expiration du délai ;
Vu la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2020 du CPAS, approuvée par le conseil communal en sa séance du 15 décembre 2020;
Attendu que par sa délibération du 19 novembre 2020, le Conseil de d'Action sociale a décidé d'arrêter les modifications budgétaires n°3 de l'exercice 2020 ;
Attendu que ces décisions ne diminuent pas et n'augmentent pas l'intervention communale ;
DECIDE :
D'approuver la modification budgétaire n°3 de l'exercice 2020.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
27 votants : 27 votes positifs.

Florence LEPOIVRE demande que cette MB lui soit expliquée.
David LEISTERH lui répond que cette MB acte la prime de 500 euro octroyée par la Région au personnel administratif.
Florence LEPOIVRE vraagt dat deze BW haar wordt uitgelegd.
David LEISTERH antwoordt haar dat deze BW de premie van 500 euro toegestaan door de Regio aan het administratieve personeel acteert.

Développement durable

10 **Convention relative à la subvention portant la référence SUB/2020/AC_WB/APCom/ZD/Recyclerie concernant la création d'une recyclerie participative et solidaire sur Watermael-Boitsfort**

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle loi communale ;
Vu le souhait de la Région de Bruxelles-Capitale, à travers le Programme régional en économie circulaire (PREC), de mobiliser les ressources et minimiser les richesses perdues ;
Vu le souhait de la Région de Bruxelles-Capitale, à travers le Plan de Gestion des Ressources et des Déchets (PGRD), d'ancrer de nouvelles pratiques de consommation plus durables et plus circulaires ;
Vu les subventions régionales de soutien aux actions communales concernant les thématiques liées à la Transition 2019 ;
Vu la volonté du Collège de créer une 'Ressourcerie' sur le territoire communal inscrite dans la Déclaration de Politique Générale 2018 – 2024 ;
Considérant qu'il est important de travailler sur le réemploi à la fois d'objets du quotidien, textiles,… et que ces gisements sont forts présent sur le territoire communal ;
Considérant qu'il y a lieu de pérenniser et renforcer les Donneries (biannuelles) et les Repair Café (mensuels), activités communales ;
Considérant qu'il y a lieu d'inclure dans le projet une dimension de réinsertion socio-professionnelle en partenariat avec le CPAS ;

DECIDE :

D'approuver la convention entre Bruxelles Environnement et la Commune de Watermael-Boitsfort relative à l'octroi d'un subside d'un montant de 90.015,00 € à la création d'une future « recyclerie participative et solidaire » sur le territoire de Watermael-Boitsfort.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
27 votants : 27 votes positifs.

Odile BURY : *« Il y a bientôt un an et demi, la commune a participé à une étude sur l'économie circulaire, la Blue économie. Le but était d'étudier la possibilité de créer de l'emploi et de la formation professionnelle sur le territoire de Watermael-Boitsfort sur la thématique de l'économie circulaire. Grâce à cette étude, un inventaire a été fait et ont été identifiés 3 types de ressources qui peuvent être revalorisées sur le territoire de notre commune : les ressources liées aux donneries et au Repair café, les ressources textiles et les ressources liées aux vélos. Nous avons alors répondu à un appel à projet de Bruxelles Environnement par un projet de recyclerie sur notre territoire. La convention qui est présentée acte les subsides pour ces projets et permettra également d'engager un coordinateur. Grâce au CPAS, un article 60 sera également formé. Le projet verra le jour au printemps ».*
Victor WIARD se réjouit de cette initiative. Il se dit impatient de voir à quoi cela va ressembler et de travailler dessus ensemble.
Laura SQUARTINI souhaite savoir s'il y des partages de projets et d'expérience et si un accompagnement est prévu.
Odile BURY répond que Bruxelles Environnement propose le subside et un accompagnement de la commune dans la phase de lancement. Bruxelles Environnement a déjà accompagné toute une série d'appels à projets de ce genre.
Martin CASIER félicite également le Collège sur ce projet tant attendu. Il demande si les subsides sont garantis pour plusieurs années car c'est principalement grâce au subside de Bruxelles Environnement que ce projet voit le jour, il s'interroge donc sur la pérennité de ce projet.

Odile BURY répond que l'appel à projet de 100.000€ est financé à 10% sur fonds propres de la commune. La commune y a ajouté 5.000 € pour la 1ère année, cela couvre 3 ans. Le fait de travailler sur l'insertion-professionnelle permet d'obtenir d'autres subsides. L'ensemble du projet sera présenté au prochain conseil communal.
Odile BURY: *« Weldra een jaar en half geleden, heeft de gemeente deelgenomen aan een studie over cirkeleconomie, de Blue economie. Het doel was de mogelijkheid te bestuderen om werkgelegenheid en de beroepsopleiding te creëren op het grondgebied van Watermaal-Bosvoorde op de thematiek van de cirkel economie. Dankzij deze studie, werd een inventaris gedaan en 3 soorten hulpbronnen geïdentificeerd die op het grondgebied van onze gemeente geherwaardeerd kunnen worden: de hulpbronnen in verband met Donneries en Repair Café, de textielhulpbronnen en de hulpbronnen in verband met de fietsen. Wij hebben dan geantwoord op een project verzoek van Brussel Milieu door een project van Recyclerie op ons grondgebied. De overeenkomst die wordt voorgesteld acteert de subsidies voor deze projecten en zal het eveneens mogelijk maken om een coördinator in dienst te nemen. Dankzij het OCMW, zal eveneens een artikel 60 gevormd worden. Het project zal in het voorjaar ontstaan ».*
Victor WIARD verheugt zich over dit initiatief. Hij zegt ongeduldig te zijn om te zien op wat het zal lijken en er samen aan te werken.
L. SQUARTINI wil weten of er verdeling van projecten en ervaring is en of er begeleiding is voorzien.
O. BURY antwoordt dat Brussel Milieu de subsidie en begeleiding van de gemeente voorstelt in de lanceringsfase. Brussel Milieu heeft reeds een hele reeks project verzoeken van dit soort begeleid.
Martin CASIER feliciteert eveneens het College op dit zolang verwachte project. Hij vraagt of de subsidies enige jaren worden gegarandeerd want het is hoofdzakelijk dankzij de subsidie van Brussel Milieu dat dit project ontstaat, hij stelt zich dus vragen over de duurzaamheid van dit project.
O. BURY antwoordt dat het project verzoek van 100.000€ voor 10% wordt gefinancierd op vermogen van de gemeente. De gemeente heeft er 5.000 € voor het 1ste jaar toegevoegd, dat bestrijkt 3 jaar. Het feit om op de integratie-professioneel te werken maakt het mogelijk om andere subsidies te verkrijgen. Het geheel van het project zal aan de volgende gemeenteraad voorgelegd worden.

Informatique

11 **Acquisition de matériel pour différents services de l'AC afin de permettre le télétravail – Achat en urgence impérieuse résultant d'événements imprévisibles – Ratification de la décision du Collège du 07 décembre 2020 – Application de l'article 249 de la NLC – Article : 140/742-53 – Montant : 100.966,00 euros TVAC – Budget : 2020.**

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle Loi Communale du 24 juin 1988 et ses modifications ultérieures, notamment l'article 249 relatif à la ratification d'une décision du Collège de pourvoir à une dépense réclamée par des circonstances impérieuses et imprévues ;
Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;
Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures ;
Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures ;
Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et

ses modifications ultérieures ;
Considérant la crise sanitaire 'Covid-19 ;
Considérant qu'il a fallu adapter les méthodes de télétravail qui avaient été prises lors de la première vague de la crise sanitaire Covid-19 (initialement, mutualisation du matériel) pour le personnel et que, dès lors, du matériel supplémentaire doit être acquis pour accroitre le confort des utilisateurs ;
Considérant que ceci résulte de circonstances imprévues et imprévisibles ;
Considérant que le préjudice est évident étant donné l'obligation fédérale de faire télé-travailler les fonctions « télé-travaillables » ;
Considérant qu'une grande partie des agents utilisait son matériel privé et personnel lors de la 1 ère vague et que ce matériel n'est pas configuré par les soins du service « informatique », ce qui peut entraîner des brèches dans la sécurité du réseau ;
Considérant qu'au moment de la prise de décision de faire cette acquisition, le Gouvernement fédéral n'était pas en mesure de communiquer sur une date de fin de l'obligation de télé-travail ;
Vu la délibération du Collège du 07 décembre 2020 approuvant l'application de l'article 249 §2 et attribuant le marché à la société Econocom, BCE 0426 851 567, Marsveldplein 5, bus 14 – 1050 Bruxelles pour l'acquisition de PC, écrans et petit matériel (claviers, souris…) pour un montant d'offre de 100.966,00 € TVAC ;
Considérant qu'aucun crédit n'est disponible à l'article budgétaire 140/742-53, de l'exercice 2020 ;
Considérant qu'en application de l'article 249 de la Nouvelle Loi Communale, le Collège peut, sous sa responsabilité, pourvoir à la dépense ;
Considérant qu'en application de l'article 249 de la Nouvelle Loi Communale, le Conseil communal doit délibérer s'il admet ou non la dépense ;
Sur proposition du Collège Echevinal ;

DECIDE

De ratifier la délibération du Collège du 07 décembre 2020 approuvant l'application de l'article 249 §2 de la Nouvelle Loi Communale.
De transmettre la présente délibération aux autorités de Tutelle.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
27 votants : 27 votes positifs.

Joëlle MBEKA attire l'attention sur le fait que travailler sur de petits ordinateurs portables à la maison cause des problèmes de vue. Quelque chose est-il prévu à cet effet ?
Olivier DELEUZE répond que le Collège a prévu une aide financière si des agents ont des problèmes de vue, une disposition de la législation sociale va être mise en œuvre, qui prévoit une aide pour l'achat de lunettes.
Florence LEPOIVRE demande ce qui est prévu au niveau de l'ergonomie du poste de travail. Une intervention du SIPPT et de la médecine du travail a-t-elle été demandée ?
Olivier DELEUZE répond que pour la 1 ère question, il reviendra vers madame LEPOIVRE par retour de mail pour plus de détails. Pour la seconde question, il informe qu'hier encore un mail a été envoyé par le SIPP à tous les travailleurs avec un document de sensibilisation sur l'ergonomie du poste de travail à domicile.
Florence LEPOIVRE insiste pour qu'on se préoccupe de cela car le télétravail dure depuis le mois de mars.
Odile BURY ajoute que dans plusieurs services, le transport de chaises ergonomiques du lieu de travail vers le domicile a eu lieu et cela dès les premiers jours de confinement.
Joëlle MBEKA signale que certains employeurs offrent à leur personnel la possibilité d'acheter du matériel ergonomique et de le rembourser ensuite.
Joëlle MBEKA vestigt de aandacht op het feit dat op kleine draagbare computers werken thuis zicht

problemen veroorzaakt. Is er iets voorzien hier aangaande?
Olivier DELEUZE antwoordt dat het College financiële steun heeft voorzien als agenten zicht problemen hebben, een beschikking van de sociale wetgeving zal opgesteld worden, dat een tussenkomst voor de aankoop van brillen voorziet.
Florence LEPOIVRE vraagt wat op het niveau van de ergonomie van de werkplaats is voorzien. Werd er een tussenkomst van de Interne dienst voor preventie en bescherming op het werk en de arbeidsgeneeskunde gevraagd?
Olivier DELEUZE antwoordt dat voor de 1ste vraag, hij naar mevrouw LEPOIVRE zal terugkeren per mail voor meer details. Voor de tweede vraag, deelt hij mede dat gisteren nog een mail door de Interne dienst voor preventie en bescherming op het werk naar alle werknemers werd verzonden met een sensibiliseringsdocument over de ergonomie van de werkplaats thuis.
Mevr LEPOIVRE dringt aan opdat men zich erover zou buigen want het telewerk duurt sinds maart.
Odile BURY voegt eraan toe dat in verschillende diensten, het vervoer van ergonomische stoelen van de arbeidsplaats naar de woonplaats plaatsvond en dat vanaf de eerste lockdown.
Joëlle MBEKA wijst erop dat bepaalde werkgevers aan hun personeel de mogelijkheid bieden om ergonomisch materiaal te kopen en om het vervolgens terug te betalen.

Vie sociale - Seniors

12 **Règlement relatif à l'octroi aux familles monoparentales d'une prime pour la garde d'enfants – Soutien en période COVID-19**

Le Conseil communal,
Vu l'article 119 de la NLC;
Considérant la volonté d'apporter une aide aux familles monoparentales à revenus modérés pour la garde de leur(s) enfant(s);
Considérant la nécessité de faciliter et clarifier les modalités d'octroi de la prime sous forme de chèques babysitting ;
Sur proposition du collège,
DECIDE
D'arrêter le règlement suivant :

RÈGLEMENT RELATIF A L'OCTROI D'UNE PRIME POUR LA GARDE D'ENFANTS AUX FAMILLES MONO-PARENTALES – SOUTIEN EN PERIODE COVID

Article 1 : Objet du présent règlement

Dans la mesure des fonds disponibles, le Collège des bourgmestre et échevins peut accorder aux familles monoparentales une prime pour la garde d'enfant(s) sous la forme de chèques baby-sitting.
Ces chèques visent à aider les parents seuls grâce à l'accès à des services de garde d'enfants

Article 2 : nature de l'intervention financière et caractéristiques

Pour l'application du présent règlement, il y a lieu d'entendre : - Par familles monoparentales : toute famille dont le foyer est composé d'un seul parent, indépendamment du genre du parent concerné, ou du

nombre d'enfants composant le foyer.- Parent seul : Parent ayant la **garde principale** de son/ses enfant(s). - Par « chèques » : un carnet de 12 chèques « babysitting » d'une valeur unitaire de 7 euros ; chaque chèque correspondant à une heure de baby-sitting. Les chèques donnent accès aux services de babysitting des prestataires recensés et formés par la Ligue des Familles.

Article 3 : conditions d'octroi des chèques "baby-sitting".

Les chèques ne peuvent être octroyés qu'aux parents seuls domiciliés à Watermael-Boitsfort. Le demandeur ne peut avoir bénéficié de revenus nets globalement imposables excédant 35.000 €.
Cette condition s'applique aux revenus imposables cumulés du demandeur. Ce montant est augmenté de 5.000 € par enfant à charge. Les plafonds ainsi que le supplément de 5.000 € par enfant à charge suivront les fluctuations de l'index santé déterminé par le Ministère des Affaires Economiques, avec pour base, l'indice santé décembre 2020/(base 2013) = 107,72 et seront adaptés chaque année au 1er janvier.

Article4 : Période de délivrance

Les chèques sont octroyés une seule fois par demandeur, entre le 1 er janvier 2021 et le 31 décembre 2021.

Article 5 : Procédure d'attribution

Le formulaire de demande de prime doit être adressé au service social de l'Administration communale de Watermael-Boitsfort. Le formulaire de demande de prime doit être accompagné d'une copie de la carte d'identité du/de la demandeur, d'une copie de l'avertissement Extrait de Rôle le plus récent, une composition de ménage (octroyée gratuitement au service population de la commune de Watermael-Boitsfort où le ménage monoparental doit être domicilié) et d'une attestation sur l'honneur que le demandeur a bien la garde principale de son/ses enfant(s) et que celui-ci s'engage à en apporter la preuve sur simple demande du service social.

Article 6 : protection des données.
Pour s'assurer de l'identité du demandeur, celui-ci fournira une copie de sa carte d'identité à des fins de consultation. Les données collectées dans le formulaire ne sont collectées que pour permettre la gestion de la demande et le paiement de la prime. Les données ne sont transmises à aucun tiers. Le demandeur peut à tout moment demander de consulter ses données.

Article 7: Liquidation des chèques
Les chèques seront remis après examen complet du dossier de demande de prime. Le traitement des demandes de prime suit l'ordre chronologique d'introduction de celles-ci, jusqu'à épuisement des chèques disponibles. En tel cas, la Commune s'engage à informer la population de la manière la plus adéquate.

Article 8 : Dispositions transitoires
Au cas où les dispositions ci-avant devaient être interprétées ou appliquées à des cas non prévus explicitement, le Collège des bourgmestre et échevins serait seul compétent pour trancher en la matière.

Article 9 : Entrée en vigueur
Le présent règlement entre en vigueur dès sa publication.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
27 votants : 22 votes positifs, 5 abstentions.
Abstentions : Philippe Desprez, Laura Squartini, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, Joëlle Mbeka.

Hang NGUYEN expose que ce règlement est né d'un constat durant la crise COVID, qui a parfois généré des situations compliquées avec le confinement, le télétravail et la fermeture temporaire des écoles. Cela a contribué à l'augmentation des situations de fragilité notamment d'ordre psychologique. L'idée est d'offrir, en collaboration avec la Ligue des Familles, des carnets de 12 chèques de 7 euros (équivalant approximativement à une heure de babysitting) pour permettre aux parents de familles monoparentales de faire garder leur(s) enfant(s).
Florence LEPOIVRE demande si il y a une automaticité ou si les parents doivent faire la démarche eux-mêmes. Si ce n'est pas le cas, elle souhaite que cela soit envisagé car l'information n'est pas toujours claire et il y a un grand taux de non recours à ce genre d'aide car les gens ne sont simplement pas bien informés. Elle propose une collaboration avec le CPAS car ce genre de public a souvent des difficultés à exercer ses droits.
Hang NGUYEN répond qu'il est assez compliqué d'organiser cela de manière automatique, vu les règles de protection des données. De plus, l'organisation familiale est fluctuante d'une famille à l'autre. Cela impliquerait beaucoup d'énergie, de ressources et de temps. Ce sera organisé sur base d'une déclaration sur l'honneur. La communication se fera de la manière la plus large possible, sur tous les réseaux sociaux, via les maisons de quartier…
Florence LEPOIVRE insiste sur le fait qu'une collaboration avec le CPAS serait très intéressante, cela permettrait de toucher beaucoup de familles potentiellement concernées. D'autre part, il est important d'envisager ce genre d'automatisation des droits sociaux.
Joëlle MBEKA signale que pour la Ligue des Familles, il faut s'inscrire et que c'est payant.
Hang NGUYEN précise que pour bénéficier de ces chèques, l'abonnement annuel à la Ligue des Familles ne sera pas nécessaire.
Laura SQUARTINI rejoint l'idée de Florence Lepoivre en termes de communication. Elle demande ce qu'on entend par « garde principale » et quelles sont les preuves à fournir.

Laura SQUARTINI justifie l'abstention de DéFI. L'initiative est louable, cependant les choix sont incohérents car les crèches sont fermées pendant les congés mais des chèques sont proposés. D'autre part, il est triste que ce soit limité à un certain type de public, cela devrait plutôt être ouvert à tous. DéFI aurait aimé que ce soit plus largement disponible.
Hang NGUYEN legt uit dat deze regeling is ontstaan van een constatering tijdens de COVID-crisis, die soms ingewikkelde situaties heeft genereerd met de lockdown, telewerk en tijdelijke sluiting van de scholen. Dat heeft bijgedragen tot de stijging van precaire situaties met name van psychologische aard. Het idee is, in samenwerking met de Bond van de Families, boekjes van 12 cheques van 7 euro (bij benadering met een uur babysitten gelijkstaan) aan te bieden om de eenouder families toe te laten om een oppas voor hun kinderen te nemen.
Florence LEPOIVRE vraagt of er een automatisme is, of de ouders zelf de aanvraag moeten doen. Als het niet het geval is, acht zij het wenselijk dat dat overwogen wordt, want de informatie is niet altijd duidelijk en er een groot deel geen beroep zullen doen op dit soort hulp daar niet zeer op de hoogte. Zij stelt een samenwerking met het OCMW voor want dit soort publiek heeft vaak moeilijkheden om zijn rechten uit te oefenen.
Hang NGUYEN antwoordt dat het vrij ingewikkeld is om dat te organiseren op automatische wijze, gelet op de regels voor bescherming van de gegevens. Bovendien is de familieorganisatie fluctuerend van een familie naar de andere. Dat zou veel energie vergen, van hulpbronnen en tijd impliceren. Het zal op basis van een verklaring op de eer georganiseerd worden. De mededeling zal op de zo breed mogelijke manier, op alle sociale netwerken, via de Wijkhuizen … tot stand komen
F. LEPOIVRE wijst erop dat een samenwerking met het OCMW zeer interessant zou zijn, en zou toelaten vele potentiële betrokken families te bereiken. Anderzijds is het belangrijk om dit soort automatisering van de sociale rechten te overwegen.
Joëlle MBEKA wijst erop dat voor de Bond van de Families, een betalende inschrijving nodig is.
Hang NGUYEN verklaart dat om van deze cheques te genieten, het jaarlijkse abonnement aan de Bond van de Families niet noodzakelijk zal zijn.

Laura SQUARTINI komt overeen met het idee van Florence Lepoivre in termen van communicatie. Zij vraagt dat men met « hoofdouder» bedoelt en welk zijn de te leveren bewijzen.
Hang NGUYEN deelt mede dat als er geen co-ouderschap is, een van beide ouders de hoofdouder is en dus de cheques kan aanvragen. Het idee is de personen te bevorderen die er de meeste behoefte aan hebben via een verklaring op de eer.

Laura SQUARTINI rechtvaardigt de onthouding van Défi. Het initiatief is lofwaardig, echter zijn de keuzes onsamenhangend want de crèches zijn gedurende het verlof gesloten maar er worden cheques voorgesteld. Anderzijds is het spijtig dat het wordt beperkt tot een zeker soort publiek, het zou eerder voor iedereen toegankelijk moeten worden. Défi zou gewild hebben dat het meer in ruime mate beschikbaar is.

Finances

13 **Avenant au contrat visant à promouvoir le développement économique local et régional - 2021**

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;
Vu l'ordonnance du 19 juillet 2007 visant à associer les communes au développement économique de la Région de Bruxelles-Capitale ;
Vu la décision du Conseil communal du 21 mai 2018 approuvant le contrat relatif à l'ordonnance du 19 juillet 2007 ;
Considérant qu'en sa séance du 10 décembre 2020, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de prolongé la convention pour l'année 2021.

DECIDE :

D'approuver l'avenant au contrat, dont le texte est repris en annexe, entre le **Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale** et la **Commune de Watermael-Boitsfort**.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
27 votants : 27 votes positifs.

Jean-François DE LE HOYE informe que l'objet de cette convention est de supprimer une série de taxes et en contrepartie recevoir une compensation de la Région et également les centimes additionnels de la City-tax. Pour information, en 2021 la City-tax a été abrogée pour le soutien à l'Horeca mais ce n'est pas ici l'objet de cette convention. Le zéro euro que l'on peut voir pour la City-tax est dû au fait que nous ne percevions pas de taxe sur les hébergements avant l'apparition de la City-tax et donc il n'y a rien à compenser.
Jean-François DE LE HOYE deelt mede dat het onderwerp van deze overeenkomst is een reeks belastingen af te schaffen en daartegenover een compensatie van de Regio ontvangen en eveneens opdeciemen van City-tax. Ter informatie in 2021 werd City-tax ingetrokken voor de steun aan de Horeca maar dit is hier niet het onderwerp van deze overeenkomst. De nul-euro die men voor City-tax die men kan zien is te wijten aan het feit dat wij geen belasting op onderdak vóór het verschijnen van City-tax in rekening brachten en dus is er niets om te compenseren.

Marchés publics

14 **Parties de terrain contiguës au n°2 de la rue de l'Engoulevent – Désaffectation du domaine public.**

Le Conseil,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117, alinéa 1er ;
Vu la délibération du Conseil communal du 28 avril 2020 relative à la décision de principe de vendre de gré à gré les parties de terrain non cadastrées contiguës au n°2 de la rue de l'Engoulevent et de charger le Collège de constituer le dossier administratif de la vente ;
Considérant que, de ce fait, il y a lieu de désaffecter ces parties de terrain contiguës au n°2 de la rue de l'Engoulevent afin de les incorporer au patrimoine privé de la Commune ;
Vu le procès-verbal de mesurage, division et bornage du 20 novembre 2020 dressé par le Géomètre-Expert M. Eric Verkeyn et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

DECIDE

De désaffecter les parties de terrain contiguës au n°2 de la rue de l'Engoulevent, d'une surface totale de 2a 59ca, conformément au plan de mesurage, division et bornage du 20 novembre 2020 dressé par le Géomètre-Expert M. Eric Verkeyn, afin de les incorporer au patrimoine privé de la Commune.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
27 votants : 27 votes positifs.

Benoit THIELEMANS rappelle que l'espace public est inaliénable. La première décision est de modifier cette parcelle de l'espace public en espace privé afin de pouvoir le vendre. L'acquéreur a fait une offre légèrement supérieure à l'évaluation faite par le Comité d'Acquisition régional. Cela lui permettra d'agrandir son jardin.
Laura SQUARTINI demande si ce terrain est constructible.
Benoit THIELEMANS répond que non, sauf une petite tranche contiguë à la maison.
Benoît THIELEMANS herinnert eraan dat de openbare ruimte onvervreemdbaar is. De eerste beslissing is dit perceel van de openbare ruimte in particuliere ruimte te wijzigen teneinde het te kunnen verkopen. De koper heeft enigszins een hoger bod gedaan dan de evaluatie door het regionale Comité van Aankoop. Dat zal hem toelaten zijn tuin te vergroten.
Laura SQUARTINI vraagt of dit terrein bouwrijp is.
Benoît THIELEMANS antwoordt van niet, behalve een klein aangrenzend deel aan het huis.

15 **Vente de gré à gré de parties de terrain contiguës au n°2 de la rue de l'Engoulevent.**

Le Conseil,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117, alinéa 1er ;
Vu la circulaire du 22 décembre 2015 relative à l'acquisition ou l'aliénation d'un droit de propriété ou de

droits réels relatifs aux biens immeubles, abrogeant la circulaire du Gouvernement provincial du Brabant du 20 mai 1955 modifiée le 22 mars 1982 ;
Vu la délibération du Conseil communal du 28 avril 2020 relative à la décision de principe de vendre de gré à gré les parties de terrain non cadastrées contiguës au n°2 de la rue de l'Engoulevent et de charger le Collège de constituer le dossier administratif de la vente ;
Vu le rapport d'expertise relatif aux parties de terrain contiguës au n°2 de la rue de l'Engoulevent établi le 19 janvier 2017 par le géomètre-expert Eric Verkeyn sur demande de M. et Mme Dalaidenne ;
Vu la demande d'achat du 26 juin 2017 de M. et Mme Dalaidenne relative à ces parties de terrain sur base du rapport d'expertise du Géomètre-Expert M. Verkeyn, pour un montant de 300€/m² pour les parties latérales planes et de 50€/m² pour les parties en talus ;
Considérant que la Circulaire du 22 décembre 2015 relative à l'acquisition ou l'aliénation d'un droit de propriété ou de droits réels relatifs aux biens immeubles prévoit que, lors de l'acquisition ou de l'aliénation de biens ou droits immobiliers, la valeur vénale du bien ou du droit immobilier doit faire l'objet d'une estimation préalable par le Comité d'Acquisition d'Immeuble Régional (CAIR) ou, à défaut d'un rapport d'estimation établi par le CAIR dans un délai de 60 jours à dater de la date de dépôt de la demande d'estimation d'un bien, par un notaire, un géomètre-expert immobilier ou un agent immobilier ;
Considérant que le Comité d'Acquisition d'Immeuble Régional (CAIR) a été consulté, par mail, le 26 avril 2019 en vue d'établir une estimation de la valeur de ces parcelles ;
Vu le rapport d'estimation du Comité d'Acquisition d'Immeuble Régional daté du 1er août 2019, fixant la valeur vénale des parties de terrain exploitable en jardin à 12€/m² et celle des parties de terrain à fort dénivelé à 8€/m², mais précisant que la valeur de convenance pouvait être nettement supérieure à la valeur vénale dans le cas où ces lots seraient intégrés à l'habitation adjacente ;
Considérant que, selon la Circulaire du 22 décembre 2015, le procès-verbal d'estimation du bien doit dater de moins d'un an et que si ce document est plus ancien, le pouvoir local doit obtenir une confirmation écrite de la validité de l'estimation auprès du CAIR ou de l'expert ayant dressé le procès-verbal ;
Vu le courrier du 23 novembre 2020 du Comité d'Acquisition d'Immeuble Régional confirmant que la valeur vénale des parcelles concernées est toujours d'actualité ;
Vu le plan du 12 novembre 2020, en annexes, distinguant les parties « jardin » des parties « talus », établi par le Géomètre-Expert M. Eric Verkeyn ;
Vu le procès-verbal de mesurage, division et bornage du 20 novembre 2020 dressé par le Géomètre-Expert M. Eric Verkeyn et faisant partie intégrante de la présente délibération ;
Vu l'Offre de prix du 23 novembre 2020 de M. et Mme Dalaidenne pour l'achat de parties de terrain contiguës à leur propriété sise rue de l'Engoulevent 2 à 1170 Watermael-Boitsfort, suite au mesurage effectué par le Géomètre-Expert M. Verkeyn, pour un montant de 40.950€ ;
Vu la délibération du Collège du 4 janvier 2021 concernant la décision d'accepter l'offre de M. et Mme Dalaidenne pour un montant de 40.950€ et de désigner l'étude de notaires D'HENNEZEL de conduire à bonne fin le dossier de vente au nom et pour compte de la Commune de Watermael-Boitsfort ;
Considérant que la Commune de Watermael-Boitsfort est représentée par le Bourgmestre et le Secrétaire Communal ;
Considérant que les représentants de la commune de Watermael-Boitsfort sont chargés de la signature de l'acte authentique de vente ;

DECIDE

De vendre de gré à gré des parties de terrain contiguës au n°2 de la rue de l'Engoulevent d'une surface totale de 2a 59ca, à M. et Mme Dalaidenne, au prix de 40.950€, tous les frais inhérents étant à charge de l'acquéreur.
De charger Monsieur le Bourgmestre et Monsieur le Secrétaire communal de représenter la commune lors de la signature de l'acte de vente.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

27 votants : 27 votes positifs.

Participation

16 **Règlement du budget participatif 2021.**

Le Conseil communal,
Vu l'article 119 de la NLC,
Considérant que la Déclaration de politique générale (DPG) fait de la participation citoyenne une priorité dans les années à venir;
Sous réserve de l'approbation d'affectation des ressources budgétaires prévues pour le Budget participatif;

DÉCIDE :
D'arrêter le règlement du Budget participatif 2021 ci-annexé.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
27 votants : 18 votes positifs, 9 abstentions.
Abstentions : Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Martin Casier, Laura Squartini, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, Joëlle Mbeka.

Cathy CLERBAUX présente le point.
Les 3 choses qui ont bien fonctionné sont :

1. Le fait d'avoir réussi à mener à bien l'expérience pilote de cette première édition et cela malgré le contexte particulier de crise sanitaire.
2. Le fait d'avoir réussi à mobiliser une série d'habitants bienveillants et motivés. L'idée est que nous allons pouvoir compter sur ces gens comme comité d'aide et d'accompagnement pour les gens qui voudraient phraser leur projet dans l'édition n°2.
3. Le nombre de votes a été un succès. Nous avons comptabilisé un total de 1999 votes, soit 5% des habitants. Ce nombre est impressionnant, en comparaison avec d'autres communes ayant plus d'habitants et pour lesquelles le nombre de votants était moindre.

Les 3 choses à améliorer :

1. Cela a pris énormément d'énergie au service, il a dès lors été compliqué de mettre en œuvre autre chose que le budget participatif pour la participation citoyenne. Or le service ne se limite pas à cela et l'échevine espère que cela pourra s'améliorer dans le futur.
2. Les consignes n'étaient pas toujours claires et les processus parfois compliqués. La concrétisation s'est avérée plus compliquée qu'imaginé. Le point qui a pu poser problème a été de rédiger les projets. Cela a bloqué pas mal de gens.
3. Le problème technique de vote avec la lecture des e-ID. Un back-up téléphone a été organisé pour résoudre ce problème, mais cela a pris pas mal de temps car le service population a dû vérifier les identités. Il faut rendre cela plus simple.

L'intention est de reprendre l'ancien règlement, de corriger tout ce qui n'a pas bien fonctionné, d'ajouter des éléments rencontrés en cours de route qui n'étaient pas bien précisés. Ça ne le changera pas fondamentalement mais ça le rendra plus facile, plus court, plus compact. Il s'agissait là d'une première

édition et beaucoup de choses ont été apprises en cours de route. Maintenant le train est en marche et devrait pouvoir suivre son cours plus paisiblement. L'échevine informe également du départ de la personne responsable du service qui a eu une opportunité d'emploi intéressante et a donc quitté l'administration. Une personne a déjà été engagée pour pourvoir à la fonction et est actuellement en cours de formation.
Martin CASIER remercie pour la transparence sur les problèmes rencontrés. Il salue l'initiative d'avoir mené à bien ce projet qui était également dans le programme de son groupe. Néanmoins, il justifie l'abstention de son groupe pour les quatre raisons suivantes :

- Il aurait voulu une évaluation au sein du conseil et pensait que c'était prévu ;
- Il attendait également des modifications dans le règlement concernant la fracture numérique ;
- Il regrette le manque d'équilibre entre les projets/thématiques retenus ;
- Il regrette également que l'on supprime le nombre minimum de personnes pour introduire un projet.

Laura SQUARTINI demande plus d'information concernant l'article 4 du règlement et sur l'enveloppe allouée aux projets coup de pouce. Elle entend bien que les projets votés recevront la somme allouée pour être menés à bien, mais qu'en est-il de la somme restante, s'il reste un montant ?
Victor WIARD informe qu'il approuvera ce point car c'est une innovation. Il dit comprendre que c'est toujours difficile à mettre en place d'autant plus dans le contexte COVID-19. Il rejoint néanmoins l'avis de Martin Casier car en effet, une évaluation aurait pu être amenée en conseil.
Cathy CLERBAUX explique que l'article 4 a été ajouté après avoir été confrontés à la situation. En effet 40.000 € ont été alloués aux projets. Les 9 projets votés ont reçu 37.000 €, il restait donc 3.000 €. La question s'est posée de savoir que faire avec ce solde. Soit on gardait les 3.000 €, soit on le donnait au projet suivant arrivé dans l'ordre des votes au seuil de la barre d'acceptation. Il s'agissait d'un projet à 5.000€, on leur a laisser le choix d'accepter ou de refuser et au final après débat c'est cette solution qui a été retenue. Et la 3ème solution proposée, celle qui est indiquée dans le règlement, est de descendre dans la liste des projets non retenus et d'attribuer la somme restante au projet entrant intégralement dans l'enveloppe budgétaire. Cela permettra aux gens de faire un budget plus réaliste de leur projet.
Cathy CLERBAUX rappelle que tous les conseillers étaient invités à la réunion de débriefing, à laquelle peu ont participé. Concernant la fracture numérique, une aide téléphonique a été organisée, toutes les maisons de quartier ont été démarchées afin de la réduire au maximum étant donné que le confinement n'a pas permis l'utilisation d'une urne. Elle informe être ouverte à toute autre suggestion.
Le montant par catégorie de sectorisé, c'était un choix de le laisser ouvert car c'est très difficile en amont de mettre des choses dans des cases. On a peur que ça limite les projets, que les gens trouvent cela encore plus compliqué. Concernant le nombre minimal de personnes qui soutiennent un projet, dans les faits quand un projet est soutenu par plusieurs personnes, il ne s'agit parfois concrètement que d'une seule personne qui a demandé à ses voisins ou amis de se joindre à lui pour porter le projet, ceux-ci disparaissant par la suite. Dans la pratique, les projets qui ont gagné le plus de votes sont ceux soutenus par de vrais groupes de personnes ou des collectifs, comme ce fut le cas par exemple pour le projet relatif à l'hébergement proposé aux migrants.
Martin CASIER répond que le conseil communal étant un organe officiel, cela a tout son sens que ce genre de débat ait lieu en son sein et non pas uniquement lors de réunions de participation. Ces dernières ont bien évidemment tout leur sens mais ne sont pas suffisantes.
Victor WIARD ajoute que l'évaluation peut éventuellement être mise par écrit, cela permettra d'avoir plus de retour.
Jos BERTRAND soutient le projet mais s'étonne qu'on minimise la fracture numérique. Le retour reçu est que c'était assez complexe. La plupart des critiques émises sur Monopinion.be ont traits à cette difficulté.
Cathy CLERBAUX répond qu'elle a été totalement transparente et qu'elle est ouverte à toutes les propositions, mais il faut tenir compte qu'en 2020 il y avait des contraintes sanitaires.

Laura SQUARTINI justifie l'abstention du groupe DéFI. Elle salue le projet et le travail fourni, mais souhaite un système d'évaluation plus participatif avec une évaluation au conseil communal. Elle regrette également la suppression du seuil de 5 personnes pour soutenir un projet et la réallocation des crédits à des projets n'ayant pas eu la moyenne. Elle espère enfin que pour la prochaine édition le groupe DéFI pourra voter positivement.
Cathy CLERBAUX presenteert het punt.
De 3 dingen die goed hebben gewerkt zijn:

1. Het feit om erin geslaagd te zijn om de model-ervaring van deze eerste uitgave en dat ondanks de bijzondere context van gezondheidscrisis tot een goed einde te brengen.
2. Het feit om erin geslaagd te zijn om een reeks welwillende en gemotiveerde inwoners te mobiliseren. Het idee is dat wij op deze mensen als comité van hulp en begeleiding voor de burgers gaan kunnen rekenen die hun project in de uitgave 2 zouden willen fraseren.
3. Het aantal stemmen is een succes geweest. Wij hebben een totaal van 1999 stemmen, d.w.z 5% van de inwoners in de boeken opgenomen. Dit aantal is indrukwekkend, in vergelijking met andere gemeenten met meer inwoners en waarvoor het aantal kiezers minder was.

De 3 te verbeteren dingen:

1. Dat heeft enorm veel energie aan de dienst gekost, hij werd derhalve gecompliceerd om iets anders uit te voeren dan het participatie budget voor de burger participatie. Echter beperkt de dienst zich niet daar en de schepen hoopt dat het in de toekomst beter zal worden.
2. De instructies waren niet altijd duidelijk en de processen soms ingewikkeld. De concretisering is ingewikkelder gebleken dan voorgesteld. Het punt dat probleem kon vormen, was de projecten op te stellen. Dat heeft een deel mensen geblokkeerd.
3. Het technische probleem van stemmen met de e-ID lezing. Een telefoon back-up werd georganiseerd om dit probleem op te lossen, maar dat heeft veel tijd in beslag genomen want de dienst bevolking heeft de identiteiten moeten controleren. Men moet dat eenvoudiger maken.

Het voornemen is de oude regeling te hernemen, alles te verbeteren dat niet goed heeft gewerkt, opgedoken elementen onderweg toe te voegen die niet goed werden aangegeven. Dat zal het fundamenteel niet veranderen maar gemakkelijker, korter, meer compact maken. Het ging daar om een eerste uitgave en vele dingen werden onderweg geleerd. De trein is vertrokken en zou zijn weg moeten rustiger kunnen volgen. De schepen informeert over het vertrek van de verantwoordelijke persoon van de dienst die een interessante werkaanbieding heeft gekregen en dus het bestuur verlaat. Een persoon werd al aangeworven om de functie te vervullen en is momenteel in opleiding.
Martin CASIER bedankt voor de transparantie over de ondervonden problemen. Hij groet het initiatief om dit project tot een goed einde gebracht te hebben en eveneens in het programma van zijn groep was. Niettemin rechtvaardigt hij de onthouding van zijn groep wegens de vier volgende redenen:

- Hij zou een evaluatie binnen de Raad hebben gewild en dacht dat het was voorzien;
- Hij wachtte eveneens op wijzigingen in de regeling betreffende de digitale kloof;
- Hij betreurt het gebrek aan evenwicht tussen de weerhouden projecten/thematieken;
- Hij betreurt eveneens dat men het minimale aantal personen afschaft om een project in te dienen.

Laura SQUARTINI vraagt meer informatie betreffende artikel 4 van de regeling en over de envelop toegekend aan de boost projecten. Zij rekent wel dat de gestemde projecten het toegekende bedrag zullen ontvangen om tot een goed einde gebracht te worden, maar wat gebeurt er met het rest bedrag, als er een bedrag overblijft?
Victor WIARD deelt mede dat hij dit punt zal goedkeuren daar het een innovatie is. Hij zegt te begrijpen dat het altijd moeilijk is om op te stellen des te meer in de COVID-19 context. Hij komt stemt niettemin in met het advies van Martin Casier want effectief, een evaluatie had kunnen voor de Raad gebracht zijn.

Cathy CLERBAUX legt uit dat artikel 4 werd toegevoegd na met de situatie geconfronteerd te worden. Immers werden 40.000 € aan de projecten toegekend. De 9 gestemde projecten hebben 37.000 € ontvangen, dus bleef er 3.000 € over. De vraag heeft zich gesteld wat met dit saldo te doen. Ofwel hield men die 3.000 €, ofwel gaf men het aan het volgende project dat in volgorde van de stemming aan de drempel van de toekenning is gekomen. Het ging om een project aan 5.000€, men heeft hun de keus gelaten om te aanvaarden of om te weigeren en uiteindelijk na debat is het deze oplossing die werd weerhouden. En de 3de voorgestelde oplossing, die in de regeling wordt aangegeven, is in de lijst niet aangenomen projecten naar beneden te gaan en het resterende bedrag toe te kennen aan het project dat volledig de budgettaire envelop gebruikt. Dat zal de mensen toelaten om een meer realistische begroting van hun project te doen.
Cathy CLERBAUX herinnert eraan dat alle adviseurs werden uitgenodigd op de debriefing vergadering waaraan weinig hebben deelgenomen. Betreffende de digitale kloof, werd een telefonische hulp georganiseerd, alle Wijkhuizen werden ingelicht om deze zoveel mogelijk te verminderen aangezien de lockdown het gebruik van een stembus niet heeft toegelaten. Zij deelt mee open te staan voor om het even welke andere suggestie.
Het bedrag per sector categorie was een keus het open te laten want het is zeer moeilijk vooruit de dingen in hokjes te zetten. Men vreest dat dat de projecten beperkt, dat de mensen dat nog ingewikkelder vinden.
Betreffende het minimale aantal personen die een project steunen, in feite wanneer een project door verschillende personen wordt gesteund, gaat het soms concreet slechts over één persoon die buren of vrienden heeft gevraagd om zich bij hem aan te sluiten om het project te dragen, die vervolgens verdwijnen. In de praktijk de projecten die de meeste stemmen hebben gewonnen zijn die die door echte groepen van personen of collectieven worden ondersteund, zoals het geval bijvoorbeeld voor het project inzake onderdak voorgesteld voor migranten.
Martin CASIER antwoordt dat de gemeenteraad een officieel orgaan is, dat heeft zijn volle zin dat dit soort debat in zijn midden plaatsvindt en niet alleen op vergaderingen van participatie. Deze laatsten hebben natuurlijk wel hun zin maar zijn niet voldoende.
Victor WIARD voegt eraan toe dat de evaluatie eventueel schriftelijk kan worden uitgevoerd, dat zal het mogelijk maken om meer respons te krijgen.
Jos BERTRAND ondersteunt het project maar is verbaasd dat men de digitale kloof bagatelliseert. De ontvangen respons is dat het vrij ingewikkeld was. De meeste kritiek die werd op Monopinion.be geuit, betreft deze moeilijkheid.
Cathy CLERBAUX antwoordt dat zij volkomen transparant is geweest en dat zij open staat voor alle voorstellen, maar men moet rekening houden dat in 2020 er gezondheidsverplichtingen waren.

Laura SQUARTINI rechtvaardigt de onthouding van de groep Défi. Zij begroet het project en het geleverde werk, maar wenst een meer participatief systeem van evaluatie met een evaluatie in de gemeenteraad. Zij betreurt eveneens de afschaffing van de drempel van 5 personen om een project te ondersteunen en de hernieuwde toewijzing van de kredieten aan projecten die het gemiddelde niet hebben gekregen. Zij hoopt tenslotte dat voor de volgende uitgave de groep Défi positief zal kunnen stemmen.

Travaux publics

17 **Ecole "Naïades" - Extension d’une classe en vue d’y aménager un local de sieste – Aménagement intérieur et extérieur. - Approbation estimation ajustée à 217.389,16 euros - Article : 7210/724-60 Budget : 2020.**

Le Conseil communal,

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;
Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 41, §1, 2° (le montant estimé HTVA ne dépasse pas le seuil de 750.000,00 euros) ;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;
Considérant le cahier des charges N° 2020-1332 relatif au marché "Ecole "Naïades" - Extension d'une classe en vue d'y aménager un local de sieste – Aménagement intérieur et extérieur." établi par le Service Bâtiments Publics ;
Considérant que ce marché est divisé en lots :
* Lot 1 (Extension de la classe), estimé à 154.811,32 euros HTVA ou 164.100,00 euros, 6% TVAC ;
* Lot 2 (Placement d'un Préau), estimé à 15.000,00 euros HTVA ou 15.900,00 euros, 6% TVAC ;
Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 169.811,32 euros HTVA ou 180.000,00 euros, 6% TVAC ;
Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 15 septembre 2020 approuvant les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (procédure négociée directe avec publication préalable) de ce marché ;
Vu l'avis de marché 2020-531951 paru le 16 septembre 2020 au niveau national ;
Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 20 octobre 2020 à 10h00 ;
Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours de calendrier et se termine le 17 février 2021 ;
Considérant que 2 offres sont parvenues :
- BMS ENTREPRISES, Chaussée de Gand, 245 bte 2 à 1081 BRUXELLES (185.840,10 euros HTVA ou 196.990,51 euros, 6% TVAC) ;
- D.S.V.n.v., Terheidenlaan 69 à 3200 Aarschot (245.998,85 euros HTVA ou 260.758,78 euros, 6% TVAC) ;
Considérant que les éventuelles négociations et corrections ont mené aux offres finales suivantes :
- BMS ENTREPRISES, Chaussée de Gand, 245 bte 2 à 1081 BRUXELLES (186.440,10 euros HTVA ou 197.626,51 euros, 6% TVAC)
- D.S.V.n.v., Terheidenlaan 69 à 3200 Aarschot (245.999,65 euros HTVA ou 260.759,63 euros, 6% TVAC)
Considérant le rapport d'examen des offres du 18 décembre 2020;
Considérant que le Service Bâtiments Publics propose, tenant compte des éléments précités, d'attribuer le lot 1 de ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit BMS ENTREPRISES, N° BCE BE 0646.876.073, Chaussée de Gand, 245 bte 2 à 1081 BRUXELLES, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 186.440,10 euros HTVA ou 197.626,51 euros, 6% TVAC ;
Considérant qu'il n'y a aucune raison de ne pas attribuer ce marché ;
Considérant qu'il n'est pas jugé opportun d'attribuer le lot 2 relatif au préau, un nouveau appel à projet ayant été lancé par le pouvoir subsidiant Fédération Wallonie-Bruxelles pour lequel la commune va introduire une demande de subside pour la cour de récréation.

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 7210/724-60 et sera financé par moyens propres et subsides ;
Considérant que les engagements suivants sont proposés :
* Lot 1 (Extension de la classe): un montant de 217.389,16 euros, soit 110% du montant d'attribution ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver par le conseil communal, l'estimation ajustée à 217,389,16 euros ;
Sur proposition du Collège des bourgmestre et échevins ;

DECIDE

1er. D'approuver l'estimation ajustée d'un montant de 205.084,11 euros HTVA ou 217.389,16 euros, 6% TVAC pour le marché "Ecole "Naïades" - Extension d'une classe en vue d'y aménager un local de sieste – Aménagement intérieur et extérieur. - Lot 1 (Extension de la classe)".
2. De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 7210/724-60.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
27 votants : 27 votes positifs.

Benoit THIELEMANS présente le plan du projet d'aménagement. Il signale que le projet était inscrit dans le budget 2020. Il dépose un amendement technique car le montant de l'estimation ajustée indiqué dans la décision ne correspond pas à celui indiqué en titre et dans la délibération.
Benoît THIELEMANS presenteert het plan van het project inzake inrichting. Hij wijst erop dat het project in de begroting 2020 werd ingeschreven. Hij dient een technisch amendement in want het bedrag van de bijgestuurde schatting aangegeven in de beslissing, stemt niet overeen met dit aangegeven in titel en in de beraadslaging.

---

18 **Eglise St Clément - réparation des plafonds faux-bois en urgence - Ratification de la décision du Collège du 21.12.2020 (application de l'article 249 de la nouvelle loi communale) - Article : 790/724-60 – Montant de la désignation : 96.397,65 euros TVAC – Montant à engager : 100.000,00 euros (20/7802) – Montant de la modification budgétaire : 55.000,00 euros - Budget : 2020.**

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle Loi Communale du 24 juin 1988 et ses modifications ultérieures, notamment l'article 249 relatif à la ratification d'une décision du Collège de pourvoir à une dépense réclamée par des circonstances impérieuses et imprévues ;
Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;
Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures ;
Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures ;
Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;
Considérant que l'instabilité du plafond a été constatée lors du placement de l'échafaudage des travaux en cours dans l'église St Clément ;
Considérant que le bureau ORIGIN estime qu'il y a un réel danger de chute du plafond et qu'il y a donc urgence à le réparer ;
Considérant que ceci résulte de circonstances imprévues et imprévisibles ;
Considérant que le préjudice est évident étant donné le risque de chute du plafond ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 21.12.2020 approuvant les conditions, le montant estimé, le mode de passation (procédure négocie sans publication préalable), l'attribution (RENOTEC, Acaciastraat, 14C à 2440 GEEL – 96.397,65 euros TVAC) et l'application de l'article 249 de la nouvelle loi communale (modification budgétaire d'un montant de 55.000 euros) ;

Considérant que le crédit nécessaire n'est pas disponible à l'article budgétaire **790/724-60**, de l'exercice **2020** ;
Considérant qu'un crédit de 55.000 euros doit être prévu et peut être compensé à l'article 762/724-60 du budget 2020 ;
Considérant qu'en application de l'article 249 de la Nouvelle Loi Communale, le Collège peut, sous sa responsabilité, pourvoir à la dépense ;
Considérant qu'en application de l'article 249 de la Nouvelle Loi Communale, le Conseil communal doit délibérer s'il admet ou non la dépense ;
Sur proposition du Collège Echevinal ;

DECIDE

De ratifier la délibération du Collège du 21 décembre 2020 approuvant l'application de l'article 249 §2 de la Nouvelle Loi Communale.
De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
27 votants : 27 votes positifs.

Benoit THIELEMANS donne quelques explications techniques. Il prévient qu'un document récapitulatif de ce qui a été fait sera envoyé aux conseillers.
Jos BERTRAND remercie l'échevin pour la clarté de ces informations.
Benoît THIELEMANS geeft enkele technische verklaringen. Hij verwittigt dat een recapitulerend document van wat werd gedaan zal verzonden worden naar de adviseurs.
Jos BERTRAND bedankt de schepen voor de duidelijkheid van deze informatie.

Secrétariat

19 **Assemblées à tenir au cours des exercices 2021 à 2024 inclus - Présentation d'un candidat administrateur dans la société "En Bord de Soignes scrl" en remplacement d'un administrateur démissionnaire.**

Le Conseil communal,
Vu les statuts de la société susvisée;
Vu l'article 56 du Code bruxellois du Logement;
Vu l'article 120§2 de la Nouvelle Loi Communale;
Vu la démission de Mr Benoît THIELEMANS en date du 5 janvier 2021;
Vu la candidature de Monsieur Daniel SOUMILLION qui achèvera le mandat de Monsieur Benoît THIELEMANS;

PRESENTE
Monsieur Daniel Soumillion comme représentant de la commune de Watermael-Boitsfort pour siéger avec voix délibérative au conseil d'administration de la société "En Bord de Soignes scrl" en remplacement de Monsieur Benoît THIELEMANS.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

Benoit THIELEMANS précise que cette démission est justifiée uniquement par un souci de gestion de temps et souhaite remercier Daniel SOUMILLION appelé à lui succéder.
Benoît THIELEMANS verklaart dat dit ontslag alleen wordt gerechtvaardigd door zorg voor tijdbeleid en wil Daniel SOUMILLION bestemd om hem op te volgen, bedanken.

---

20 **Interpellation de M.Victor WIARD sur l'évolution de la situation à la rue des Pêcheries.**

Comme vous le savez sans doute, la commune d'Ixelles a entrepris de réaménager une partie de l'avenue de la Couronne et de l'avenue Arnaud Fraiteur ainsi que le pont du même nom. En outre, la décision a été prise de faire passer le pont en sens unique pour les voitures et camions.

L'échevin en charge à Ixelles affirme en outre sur son site web que "Les habitants du quartier du Cimetière d'Ixelles sont invités à sortir de la E411 à Demey et emprunter la rue des Pêcheries, Arcades et l'avenue de Visé". (cf. section "quelles alternatives pour le trafic de transit" : https://yvesrouyet.com/2020/12/15/renovation-du-pont-fraiteur-enfin/).

J'ajoute que je vous avais déjà interpellé il y a maintenant un an concernant la sécurisation du carrefour Pêcheries/Gardon/Héronnière et que vous aviez annoncé que le dispositif serait "amélioré et mieux signalé" (je cite) et que cela se ferait une fois les travaux de rénovation des égouts dans cette rue soient terminés en principe, 100 jours ouvrables (5 mois) à partir du mois d'août (donc pour décembre 2020). Enfin, je concède que cette voirie est partagée avec Auderghem et que cela peut rendre les travaux de voirie plus compliqués.

Dans ce contexte, voici mes questions :
- Les travaux d'égouttage ont-ils été réalisés à ce jour ? Si non, où en est la situation ?
- Qu'en est-il du dispositif au carrefour Gardon/Pêcheries ? Avez-vous un planning ou a minima un objectif ?
- Y a-t-il eu une concertation (sous une forme ou une autre) entre la commune d'Ixelles et notre commune concernant la question précise du pont Fraiteur ?

Le Conseil prend connaissance.
27 votants : 27 votes positifs.

Victor WIARD lit son intervention

Marie-Noëlle STASSART: *« Effectivement, le pont Fraiteur vient d'être mis à sens unique pour les voitures (vers Delta) et reste à double sens pour les bus, les vélos, les taxis et les véhicules d'urgence. Le but de ce dispositif c'est de :*

- *sécuriser la circulation des piétons, des personnes à mobilité réduite et des cyclistes dans un*

espace contraint,

- *réduire le trafic de transit à travers le quartier du Cimetière d'Ixelles,*
- *améliorer la vitesse des bus,*
- *débloquer les services de secours coincés dans les embouteillages (pompiers de Delta et ambulances du CHIREC).*

Ces nouvelles dispositions rejoignent le plan Good Move où l'avenue Fraiteur est considérée comme une voirie de quartier contrairement au boulevard du Triomphe Nord et à l'avenue Roosevelt (voiries « autoPLUS ») ou à l'avenue de la Couronne et la rue des Pêcheries (voirie « auto CONFORT »).
Le pont constitue un franchissement essentiel entre le campus universitaire de la Plaine (ULB-VUB), le quartier du Cimetière d'Ixelles et le campus du Solbosch (ULB).
En situation normale, 3.500 étudiants et 500 employés de l'ULB effectuent le trajet à pied chaque jour entre les deux campus.
Pour avoir un ordre de grandeur, parmi les étudiants et les employés, 50 % viennent en transport public, 6% à vélo et 23% à pied (chiffres enquête 2018).
C'est clair que ce dispositif vise à limiter le trafic de transit.
L'étude de mobilité faite à l'époque met en évidence les alternatives de transit :

- *Les navetteurs à destination des avenues Roosevelt et Louise sont invités à sortir de l'autoroute à Herrmann-Debroux et emprunter le bd du Souverain,*
- *Les navetteurs à destination de l'avenue de la Couronne sont invités à emprunter le bd du Triomphe à Delta vers le bd Général Jacques.*
- *Les habitants du quartier du Cimetière d'Ixelles sont invités à sortir de la E411 à Demey et emprunter la rue des Pêcheries, Arcades et l'avenue de Visé.*

Dans sa communication, l'échevin de la mobilité à Ixelles précise que « le plan de circulation va être évalué dès que le télétravail ne sera plus obligatoire et que la situation sera normalisée ; des comptages seront effectués dans les rues du quartier. »
Nous allons suivre cela de près ; je vais lui demander d'étendre la zone de comptage à la rue des Pêcheries, des Arcades et à l'avenue de Visé.
S'il apparaissait une hausse du trafic de transit dans nos rues résidentielles, nous changerions alors les signalisations et plans de circulation pour contrecarrer ceci.
A ma connaissance, il n'y a pas eu de concertation au niveau mobilité entre la commune d'Ixelles et la commune de Watermael-Boitsfort.
Concernant les travaux du pont en lui-même, il y a eu une concertation avec la police pour l'organisation du chantier, des déviations et des fermetures de voiries.
Les travaux d'égouttage dans la rue des Pêcheries n'ont pas encore démarré car cette rue a servi de déviation à la fermeture du pont Fraiteur et la mise en sens unique de l'avenue Michiels (jusqu'à fin décembre).
Etant donné que la rue des Pêcheries est une rue limitée à 5 tonnes et qu'elle va être fortement dégradée par les travaux d'égouttage de Vivaqua, nous avons commandé avec la commune d'Auderghem une étude de stabilité avec des essais de sol pour savoir si cette rue pourrait encore permettre le passage des véhicules de plus de 5 tonnes (bus de la STIB) après le chantier, sans renforcement du sol avec simple fermeture des ouvertures, ou si celle-ci devrait être complètement rénovée.
Les premiers essais de sol ont été faits et les données sont en cours d'analyse. Nous aurons probablement les résultats vers fin février.
Ensuite, Vivaqua pourra démarrer le chantier d'égouttage et la circulation sera déviée.
Une fois le chantier terminé, la circulation pourra être rétablie et si l'étude de stabilité démontre que le sol n'est pas suffisamment résistant, la déviation du bus sera maintenue.
Dans ce cas, les communes de Watermael-Boitsfort et d'Auderghem envisagent, à l'occasion du

renforcement du sol, de réfléchir à un nouvel aménagement en tenant notamment compte des conséquences de la mise en sens unique du pont Fraiteur, pour améliorer le trafic.
Lors des réunions de concertation avec la commune d'Auderghem, nous avons bien entendu évoqué la question du réaménagement de ce carrefour Gardon et il a été préconisé de le réaliser dans le cadre du projet global plutôt que de faire un aménagement ponctuel immédiat. »

Victor WIARD constate qu'il n'y a pas eu de concertation et qu'on va sans doute réagir une fois le fait accompli. Un comptage aura alors lieu, on constatera le passage de trop de véhicules, ce qui semble évident, alors on tapera du poing sur la table. Il a l'impression que ce sera un peu trop tard. C'est une problématique qui est essentielle au vu du nombre de personnes habitant dans ces quartiers. Il attire l'attention sur le carrefour Héronnière-Gardon, où il y a deux accidents par an. Il faudrait améliorer le dispositif, ne fut-ce que temporaire en attendant tous ces travaux et toutes ces études.
Victor WIARD leest zijn toespraak

Marie-Noëlle STASSART: : *« Effectief, de Fraiteur brug is zojuist in één richting gezet voor de voertuigen (naar Delta) en blijft dubbelrichting voor de bussen, fietsen, de taxi's en de urgentie voertuigen.*
Het doel van dit hulpmiddel is:

- *De circulatie van de voetgangers, minder mobielen en fietsers in een verplichte ruimte veiligstellen,*
- *de transitdoorgang verminderen door de wijk van het kerkhof van Elsene,*
- *de snelheid van de bussen verbeteren,*
- *de hulpdiensten deblokkeren klem gezet in de verkeersopstoppingen (brandweerlieden van Delta en ambulances van CHIREC).*

Deze nieuwe beschikkingen komen overeen met het plan Good Move waar de Fraiteurlaan wordt beschouwd als een wijkwegennet in tegenstelling tot de Triomflaan Noord en aan de Roosevelt-laan (wegennetten „auto PLUS") of aan de Kroonlaan en de Visserijstraat (wegennet « auto COMFORT »).
De brug vormt een essentiële oversteek tussen de universitaire campus La Plaine (ULB-VUB), de wijk van het kerkhof van Elsene en de campus van Solbosch (ULB).
In normale situatie, doen 3.500 studenten en 500 werknemers van de ULB het traject te voet elke dag tussen beide campussen.
Om een orde grootte te hebben, onder de studenten en de werknemers, komt 50% met het openbaar vervoer, 6% per fiets en 23% te voet (cijfers onderzoek 2018).
Het is duidelijk dat dit hulpmiddel ten doel heeft het transitverkeer te beperken.
De gemaakte mobiliteit studie toentertijd vestigt de aandacht op de transitalternatieven :

- *De pendelaars met bestemming Roosevelt en Louizalaan worden uitgenodigd om de autostrade aan Herrmann-Debroux te verlaten en de Vorstlaan te nemen,*
- *De pendelaars bestemming Kroonlaan worden verzocht de Triomflaan te gebruiken en aan Delta naar de Generaal Jacqueslaan.*
- *De inwoners van de wijk van het kerkhof van Elsene worden uitgenodigd om de E411 te verlaten aan Demey en de Visserijstraat, Arcades en de Visélaan te gebruiken.*

In zijn mededeling, verklaart de schepen van mobiliteit in Elsene dat « het circulatieplan zal worden geëvalueerd zodra het telewerk niet meer verplicht zal zijn en dat de situatie zal genormaliseerd zijn; er zal worden geteld in de straten van de wijk. »
Wij gaan dat van kortbij volgen; ik ga hem vragen om de tel zone uit te breiden in de Visserijstraat, Arcades en in de Visé straat.

Moest een stijging van het transitverkeer in onze woonstraten blijken, dan zouden wij de signalisaties en circulatie plannen veranderen om dit tegen te werken.
Voor zover ik weet was er geen overleg op het niveau mobiliteit tussen de gemeente Elsene en de gemeente Watermaal-Bosvoorde.
In zake de werkzaamheden van de brug zelf, was er een overleg met de politie over de organisatie van de bouwwerf, de afwijkingen en de sluitingen van wegennetten.
De afwatering werken in de Visserijstraat zijn nog niet gestart want deze straat heeft als afwijking gediend tijdens de sluiting van de Fraiteur brug en de inzet in eenrichtingsverkeer van de Michiels-laan (tot eind december).
Aangezien de Visserijstraat tot 5 ton wordt beperkt en dat zij sterk door de afwateringswerken van Vivaqua zal worden beschadigd, hebben wij met de gemeente Oudergem een stabiliteit studie met bodem proeven bepaald om te weten of deze straat nog passage zou kunnen toelaten van voertuigen van meer dan 5 ton (bussen van MIVB) na de bouwwerf, zonder versterking van de bodem met eenvoudige sluiting van de openingen, of dat deze volledig vernieuwd zouden moeten worden.
De eerste bodem proeven werden gedaan en de gegevens worden geanalyseerd. Wij zullen waarschijnlijk de resultaten tegen eind februari hebben.
Vervolgens zal Vivaqua de afwateringsbouwwerf kunnen starten en het verkeer zal omgeleid zijn.
Eens het bouwterrein beëindigd, zal het verkeer hersteld kunnen worden en als de stabiliteit studie uitwijst dat de bodem niet voldoende sterk is, zal de omleiding van de bus gehandhaafd worden.
In dit geval overwegen de gemeenten Watermaal-Bosvoorde en Oudergem, ter gelegenheid van de bodem versterking om over een nieuwe uitrusting na te denken door rekening te houden met de gevolgen van de inzet in eenrichtingsverkeer van de Fraiteur brug, om het verkeer te verbeteren.
Bij de overlegvergaderingen met de gemeente Oudergem, hebben wij natuurlijk de kwestie van de herinrichting van deze Gardon kruising besproken en er werd geadviseerd om ze eerder uit te voeren in verband met het globale project dan om een directe specifieke aanpassing te doen. »
V. WIARD stelt vast dat er geen overleg is geweest en dat men waarschijnlijk zal reageren eens na voldongen feiten. Tellen zal dan plaats vinden, men zal duidelijk de doorgang van te veel voertuigen vaststellen, dan met de vuist op tafel slagen. Hij heeft de indruk dat het een beetje te laat zal zijn. Het is een essentiële problematiek gezien het aantal inwoners in deze wijken. Hij vestigt de aandacht op de kruising Héronnière-Gardon, waar er per jaar twee ongevallen zijn. Het dispositief zou moeten verbeterd worden, was het slechts tijdelijk in afwachting van al deze werken en al deze studies.

---

21 **Interpellation de Mme Laura SQUARTINI relative aux violences à l'école, aux harcèlements et aux cyberharcèlements dans notre réseau scolaire.**

La hausse exponentielle des cas de violence, de harcèlement et cyberharcèlement à l'école ou après le temps scolaire notamment par le biais des réseaux sociaux se révèle de plus en plus inquiétante.

Avant la crise COVID, un élève sur trois était victime de ce fléau et la crise à tout amplifié certains ont évoqué l'augmentation de la fragilité et de la détresse psychologique des jeunes qui concerne + de 80% d'entre eux.
Or, pour être en mesure d'apprendre, un élève doit être rassuré.
De manière générale et à tous les niveaux d'enseignements confondus pour lutter contre le harcèlement scolaire, les experts sont généralement d'accord sur 4 dispositifs :

1. Contrôler ce qui se passe sur le territoire (dans les cours de récréation séparées par des zones distinctes, par exemple).
2. Gérer le climat de la classe (des espaces de paroles régulés et conseils de discipline pour les cas les plus graves).

3. Assurer la diffusion des législations au sein de l'école.
4. Maîtriser le harcèlement en ligne et à travers les réseaux sociaux notamment via Cyber Help une application mise au point par l'Université de Mons et mise en œuvre d'ailleurs par la Ville de Mons.

Il est évident que notre réseau scolaire gérant le niveau maternelle et primaire n'est probablement concerné que par 2 de ces outils et encore.
Je fais appel à une référence qui s'intitule le jeu des 3 figures, qui permet d'éduquer les élèves les plus jeunes à l'empathie et est développé en maternelle. Il s'agit d'un outil préventif très efficace dans lequel, au départ d'images, les enfants endossent différents rôles successifs : celui de l'agresseur, celui de l'agressé et celui du témoin.
Ce jeu de rôle permet aux enfants d'apprendre à se mettre à la place de l'autre et de ressentir les émotions que chacun de ces rôles suscitent.
Pour des raisons que j'ignore, il semblerait qu'il ait été rebaptisé au niveau de la Fédération Wallonie Bruxelles comme les ateliers de « la pensée joueuse ».
Voici donc mes questions, Madame l'Echevine :

- Le jeu des 3 figures est-il encouragé auprès de nos établissements scolaires sachant qu'il se révèle un outil très efficace notamment pour développer l'empathie et pour prévenir les violences en milieu scolaire dès le plus jeune âge, le cas échéant par quel(s) moyen(s) ?
- Y a-t-il une réflexion menée au sein de notre réseau scolaire quant à une délimitation des cours de récréation en 3 zones comme la plupart des experts le recommandent ?
- Qu'en est-il au niveau des espaces de paroles régulés ?
- Avez-vous connaissance de telles situations dans notre commune ?
- De quelle manière est organisée la communication à ce sujet vers et avec les parents ?

Le Conseil prend connaissance.
27 votants : 27 votes positifs.

Laura SQUARTINI lit son interpellation.

Hang NGUYEN lui répond :
« *Je vous remercie pour votre interpellation et je remercie également les Directions et les services communaux pour les éléments de réponses fournis.*
***Concernant le jeu des trois figures**, le CEFAS (du service Prévention) a organisé des ateliers 3 figures de septembre 2017 à juin 2019 dans 12 classes de maternelle et en 1ère primaire dans les écoles Colibris, Naïade, Aigrette, Futaie, Karrenberg.*
On a pu observer l'impact positif de ces ateliers : changements dans la manière d'aborder les conflits par les enseignants et auxiliaires d'éducation, plus de respect entre enfants, moins de tensions, meilleure capacité des enfants à exprimer et gérer leurs émotions.
Pour pérenniser cette démarche au sein des écoles sans l'intervention d'acteurs externes, les enseignants et auxiliaires d'éducation doivent se l'approprier et la développer au quotidien. La formation adéquate et le suivi sur du moyen terme est en cours d'analyse avec l'Antenne scolaire et éventuellement d'autres organismes compétents comme Yapaka.
D'autres initiatives que les 3 figures ont également été mises en place dans certaines écoles, par exemple la méthode « No Blame » contre le harcèlement à la Futaie ou encore le projet P.E.A.C.E. de médiation et relaxation à la Sapinière.
***Concernant les cours de récréation,** les 4 écoles primaires ont répondu en 2016 à un appel à projet transmis par la Fédération Wallonie-Bruxelles, relatif à la mise en place d'un "dispositif de prévention et de prise en charge du harcèlement et du cyber harcèlement au sein de l'établissement scolaire", en*

partenariat avec l'Université de Mons et Bruno Humbeeck.
Dans cette optique, trois objectifs opératoires ont été proposés aux écoles :

- ***La régulation des cours de récréation*** *: favoriser le contrôle des conduites et des comportements agressifs dans la cour de récréation en réorganisant son fonctionnement suivant des règles précises.*
- ***La médiation entres les élèves :*** *permettre aux enseignants de retrouver la maîtrise de leur groupe-classe en ouvrant des espaces formels de médiation au sein desquels ils font appel à l'intelligence émotionnelle et collective de leurs élèves.*
- ***L'accompagnement et l'échange entre les professionnels :*** *assurer un accompagnement des professionnels dans la mise en œuvre des dispositifs et créer par le travail en réseau une alliance éducative entre les professionnels.*

Suite à plusieurs rencontres-formations, des zones de couleurs destinées à réguler les espaces ont été tracées dans les cours de récréation des écoles primaires avec un réaménagement du mobilier et des jeux. Concrètement, l'espace de récréation est divisé en zones dans lesquelles s'appliquent des règles précises :

- *zone verte : permet de « jouer au ballon en courant »*
- *zone jaune : permet de « jouer en courant » mais il y est interdit de jouer au ballon.*
- *zone bleue : « jouer sans courir »*
- *zone rouge : lieux interdits*

Afin d'informer les parents sur la mise en place de ce dispositif, Bruno Humbeeck a dispensé une conférence sur ce sujet avec la diffusion d'un film réalisé en interne.
Concernant les espaces de parole régulés / les conseils de classe *, des espaces d'expression des émotions sont proposés dans toutes les écoles communales, dans les classes et aussi à l'AES. L'organisation et la fréquence de ces moments varient d'une classe à l'autre, d'un enseignant à l'autre, généralement 1x/semaine dans les 4 écoles fondamentales et 1x/jour dans les 3 petites écoles maternelles autonomes. D'autres initiatives sont également prises. A l'école des Cèdres, chaque enfant choisit en début d'année scolaire un « référent adulte » afin de pouvoir lui confier ses difficultés quelles qu'elles soient (scolaire, privée, difficulté relationnelle et/ou conflit). A l'école de la Roseraie, une « Mascotte de classe » intervient au quotidien ou une à plusieurs fois sur la semaine. Au Karrenberg, un conseil d'école est organisé depuis septembre 2020, composé d'un délégué et un secrétaire élus dans chaque classe primaire.*
Concernant les situations de harcèlement dans les écoles : *sur les 5 dernières années, moins de 5 situations de harcèlement ont été signalées dans l'ensemble des écoles communales. Ces situations ont été gérées avec l'aide d'intervenants spécialisés selon les besoins, le PMS, le CEFAS, la cellule de crise de la FWB.*
Concernant la communication vers les parents :
Pour les situations de harcèlement, la Direction prend contact avec les parents de l'enfant concerné et organise l'accompagnement avec les intervenants extérieurs si nécessaire. De manière générale, les informations à ce sujet (zones cours de récré, référent adulte, etc.) sont communiquées aux parents à la rentrée, via les réunions d'information, les documents remis lors de l'inscription, les affiches aux valves et dans les couloirs, etc. De manière ponctuelle, des conférences sont organisées sur différentes thématiques avec des intervenants extérieurs : la mise en place des zones de récréation et la problématique de harcèlement avec Bruno Humbeeck, prévention harcèlement avec la Police, cyber-harcèlement avec Child Focus, etc. Des conférences étaient prévues cette année mais ont été annulées à cause des mesures sanitaires. »

Laura SQUARTINI remercie l'échevine pour sa réponse et trouve admirable que la commune mette tant de choses en place pour éviter ce type de problème.
Laura SQUARTINI leest haar interpellatie.

Hang NGUYEN antwoordt haar:
«Ik bedank u voor uw interpellatie en ik bedank eveneens de Gemeentedirecties en de diensten voor de geleverde antwoordelementen.
***Betreffende het spel van de drie figuren**, heeft CEFAS (van de dienst Preventie) ateliers 3 figuren georganiseerd van september 2017 tot juni 2019 in 12 kleuterklassen en in 1ste lager onderwijs in de Colibri, Naïade, Aigrette, Futaie en Karrenberg scholen.*
Men heeft het positieve effect van deze ateliers kunnen observeren: verandering in de manier om de conflicten te behandelen door de leraren en opvoedingshulpkrachten, meer respect tussen kinderen, minder spanningen, betere capaciteit van de kinderen om hun emoties uit te spreken en te beheren.
Om deze methode in de scholen te bestendigen zonder tussenkomst van externe actoren, moeten de leraren en opvoedingshulpkrachten ze toepassen en ze dagelijks ontwikkelen. De adequate vorming en de opvolging op middellange termijn worden geanalyseerd met de Schoolantenne en eventueel door andere bevoegde instanties zoals Yapaka.
Andere initiatieven dan de 3 figuren werden eveneens in bepaalde scholen toegepast, bijvoorbeeld de methode « No Blame » tegen het bestoken in La Futaie of het project P.E.A.C.E. voor bemiddeling en ontspanning in La Sapinière.
***Betreffende de speelplaatsen**, hebben de 4 lagere scholen in 2016 geantwoord op een project oproep van de Federatie Wallonië-Brussel, betreffende het invoeren van „een preventie dispositief en ten laste name van het bestoken en cyber bestoken binnen de school“, in partneriaat met de Universiteit van Bergen en Bruno Humbeeck.*
Dienovereenkomstig werden drie operatie doelstellingen aan de scholen voorgesteld:

- ***De regeling van de speelplaatsen**: de controle bevoorrechten van het gedrag en de agressie op de speelplaats, door de werking ervan te reorganiseren volgens wel bepaalde regels.*
- ***De bemiddeling onder de leerlingen**: de leraren toelaten om de beheersing van hun groep-klas terug te vinden door formele bemiddelingsruimtes te openen waarin zij beroep doen op de emotionele en collectieve intelligentie van hun leerlingen.*
- ***De begeleiding en de uitwisseling tussen professionelen**: een begeleiding verzekeren van professionelen bij toepassing van de dispositieven en door in netwerk te werken een educatieve alliantie tussen de professionelen te creëren.*

Als gevolg van verschillende samenkomsten-opleiding, kleuren zones bestemd om de ruimtes te regelen getrokken op de speelplaatsen van de lagere scholen met een herinrichting van het meubilair en de spelen.
Concreet wordt de speelplaats in zones verdeeld waarin nauwkeurige regels van toepassing zijn:

- *groene zone: laat toe om « met de bal te spelen al lopende »*
- *gele zone: laat toe „ te spelen al lopende “ maar er is verboden met de bal te spelen.*
- *blauwe zone: „ spelen zonder lopen“*
- *rode zone: verboden plaatsen*

Teneinde de ouders in te lichten over het invoeren van dit hulpmiddel, heeft Bruno Humbeeck een bespreking gehouden over dit onderwerp met de vertoning van een intern verwezenlijkte film.
***Betreffende de gereguleerde spreekruimtes /de klassenraden,** expressie ruimtes van emoties worden voorgesteld in alle gemeentescholen, in de klassen en eveneens aan AES. De organisatie en de frequentie van deze momenten variëren van een klas tot de andere, van een leraar tot een andere, in het algemeen 1x/week in de 4 basisscholen en 1xdag in de 3 kleine autonome kleuterscholen.*
Andere initiatieven zijn eveneens genomen. Op de school des Cèdres, kiest elk kind in het begin van het schooljaar „een volwassen referent“ teneinde hem zijn moeilijkheden te kunnen toevertrouwen welk zij ook zijn (school, particulier, relationele moeilijkheid en/of conflict). Op de school de La Roseraie, komt

„een klas Mascotte “ dagelijks of een of verschillende keer per week tussen. Op de Karrenberg, is een schoolraad sinds september 2020 georganiseerd, samengesteld uit een afgevaardigde en een secretaris in elke lagere klas verkozen.

***Betreffende de situaties van bestoken in de scholen**: in de 5 laatste jaren werden minder dan 5 situaties van bestoken in het geheel van de gemeentescholen aangeduid. Deze situaties werden met de hulp van gespecialiseerde actoren volgens de behoeften, PMS, CEFAS, de crisis cel van FWB beheerd.*

Betreffende de communicatie naar de ouders:

Voor de situaties van bestoken, neemt de Directie contact met de ouders van het betrokken kind op en organiseert de begeleiding met de externe actoren indien noodzakelijk. Op algemene wijze, wordt de informatie daaromtrent (zones speelplaats, volwassen referent, enz) aan de ouders meegedeeld in het begin van het schooljaar, via briefings, documenten die bij de inschrijving worden overhandigd, de aanplakbiljetten in de gangen, enz op specifieke wijze, worden besprekingen over verschillende thematieken met externe actoren georganiseerd: het opstellen van de speelplaatsen en de bestoken problematiek met Bruno Humbeeck, preventie bestoken met de Politie, cyber-bestoken met Child Focus, enz waren de besprekingen dit jaar voorzien maar werden wegens de gezondheidsmaatregelen geannuleerd. „

Laura SQUARTINI bedankt de schepen voor haar antwoord en vindt het bewonderenswaardig dat de gemeente zoveel dingen opzet om dit soort probleem te vermijden.

Joëlle Mbeka quitte la séance.

---

22 **Interpellation de M. Jos BERTRAND concernant les demandes de prime communale sur le précompte immobilier.**

L'année dernière, nous avons approuvé une prime communale sur la précompte immobilier..
La prime concerne les propriétaires à faibles ou moyens revenus qui ne possèdent qu'un bien immobilier et l'habitent. La prime s'élève à 70 euros. La demande doit être faite dans les six mois qui suivent l'envoi de l'avis d'imposition du précompte immobilier.
La population n'a été informée que par le 1170, le site web municipal et la newsletter.
Puis-je demander au Collège combien de demandes ont été soumises jusqu'à présent et combien ont été approuvées ?
Puis-je également connaître les motifs qui ont amené à rejeter des demandes ? Combien de rejets ont été fondés sur des dossiers incomplets et quels documents manquaient ? Combien de rejets dus au non-respect des critères ? Pouvez-vous également me dire quel est le seuil de revenu pour être éligible ?
Les informations données dans l'annonce de cette prime me semblent très sommaires : vous devez télécharger le formulaire de demande sur Internet, il n'y a aucune information sur le seuil de revenu auquel vous êtes éligible, vous êtes renvoyé au service des finances communales pour information. Le texte en français est plus complet que le texte en néerlandais.
Puis-je savoir combien de demandes d'information cette publication a généré ? Quelles étaient les questions les plus fréquentes et quelles informations supplémentaires les demandeurs ont-ils reçues ?
Dans la réponse à ma question écrite, il est indiqué que les personnes souhaitant obtenir une aide pour préparer leur demande peuvent s'adresser au service social communal et au CPAS. Combien de personnes ont fait usage de cette possibilité ? Quels ont été les problèmes les plus fréquemment rencontrés ?
Dans la réponse à ma question écrite, il est indiqué que le formulaire qui peut être téléchargé à partir du site web comporte des liens vers les différents documents qui doivent accompagner la demande. La seule exception est le certificat d'enregistrement de la résidence, qui doit être obtenu auprès du bureau d'enregistrement. Puis-je demander si votre administration a reçu des rapports de demandeurs faisant état de problèmes pour obtenir ce certificat d'enregistrement ? Et si oui, le Collège peut-il prendre des mesures pour sensibiliser l'administration responsable à ces difficultés ?

Puis-je également répéter ma question de savoir s'il ne serait pas possible d'examiner si la prime ne pourrait pas être accordée plus facilement et avec moins de lourdeurs administratives ? Puis-je également demander si l'on pourrait envisager de faire connaître ce type de prime de manière plus large ? Pourquoi ne pas demander aux autorités fiscales fédérales, lors de l'envoi de leur avertissement-extrait de rôle, d'informer le contribuable de l'existence d'éventuelles primes communales ?

Le Conseil prend connaissance.
26 votants : 26 votes positifs.

Jos BERTRAND lit son interpellation.

Jean-François DE LE HOYE lui répond : *« Merci Monsieur le Conseiller pour cette interpellation qui permet de faire le point sur cette prime, deux mois et demi après son approbation par la tutelle et sa mise en œuvre.*
A l'heure actuelle, nous avons reçu 39 demandes. Sur ces 39 demandes, 26 demandes ont été approuvées et 13 demandes sont encore incomplètes. A noter que nous avons également reçu deux demandes de renseignements qui n'ont pas été suivies de l'introduction d'un dossier car elles émanaient de personnes ayant plus d'un bien immobilier. Aucun dossier n'a été refusé car incomplet.
Comme repris à l'article 3 du règlement, les plafonds de revenus sont les suivants (nets globalement imposables) : 47.000 € pour un isolé et 70.000 € pour un couple ou pour l'ensemble des personnes majeures copropriétaires du bien pour lequel la demande de prime est introduite. Ces montants sont augmentés de 6.000 € par enfant à charge et le tout est bien entendu indexé.
Nous avons constaté que les demandes ont suivi assez rapidement les différentes publications que vous évoquez. Il ne nous est néanmoins pas possible de savoir quelle publication a suscité quelle demande. Selon les contacts que l'administration ou moi-même avons eus avec les demandeurs, nous avons l'impression que la publication dans le 1170 est celle qui a eu le plus de retour. Ce qui est assez logique. Les questions les plus fréquemment reçues concernaient la manière d'obtenir les documents à remplir, en particulier le certificat de l'enregistrement pour prouver l'unicité de la propriété, le site www.myminfin.be n'étant pas très clair et les contacts avec le SPF Finances pas évidents.
Suite à ces questions, le 10 novembre 2020, j'ai écrit au SPF pour leur signaler ce souci, voir comment ils pouvaient alléger la procédure et pourquoi pas, permettre à la commune d'avoir directement les renseignements requis. Les réponses reçues ne sont pas évidentes mais nous ne perdons pas espoir d'améliorer les choses dans le respect de toutes les normes concernant le respect de la vie privée (RGPD). A moins d'élargir la prime aux multipropriétaires, ce document est indispensable.
Le service de l'action sociale a été sollicité pour aider 3 personnes afin de réunir les documents. Ce qui a été réalisé avec succès.
Comme vous le constatez, nous mettons tout en œuvre pour faciliter les démarches pour cette prime et nous continuerons à communiquer sur cette dernière (comme nous le faisons pour toutes les autres primes existant dans notre commune). »

Jos BERTRAND suggère d'indiquer sur l'avertissement-extrait de rôle une mention qui précise que certaines communes octroient une prime. 39 demandes ont été faites, cela lui semble très peu. A-t-on une idée du nombre de bénéficiaires potentiels de cette prime ?

Jean-François DE LE HOYE répond que la question sera posée au SPF Finances afin de voir ce qui est possible. Le règlement a été adopté relativement tard et le délai n'est pas encore terminé, ce nombre n'est pas énorme mais est évolutif. La commune n'a pas la possibilité d'estimer le nombre de bénéficiaires potentiels.
Jos BERTRAND leest zijn interpellatie.

Jean-François DE LE HOYE antwoordt hem: *« Bedankt Mijnheer de Raadsheer voor deze interpellatie die*

het mogelijk maakt om voor deze premie de stand van zaken op te maken, twee maanden en half na haar goedkeuring door de voogdij en haar toepassing.
Momenteel hebben wij 39 vragen ontvangen. Op deze 39 vragen, zijn 26 vragen goedgekeurd en 13 vragen zijn nog onvolledig. Gelieve te noteren dat wij eveneens twee vragen hebben ontvangen die niet werden gevolgd door de invoering van een dossier want zij gingen uit van personen die meer dan een vastgoed bezitten. Geen enkel dossier werd geweigerd want onvolledig.
Zoals beschreven in artikel 3 van het reglement, zijn de inkomsten plafonds de volgenden (netto globaal belastbaar): 47.000 € voor een geïsoleerde en 70.000 € voor een koppel of voor het geheel van alle meerderjarige personen mede-eigenaars van het goed waarvoor het verzoek van premie wordt ingediend. Deze bedragen zijn verhoogd met 6.000 € per kind ten laste en het geheel wordt natuurlijk geïndexeerd.
Wij hebben vastgesteld dat de vragen vrij snel de verschillende publicaties hebben gevolgd die u vermeldt. Het is ons niettemin niet mogelijk om te weten welke publicatie, welke vragen heeft veroorzaakt. Volgens de contacten die het bestuur of ikzelf met de aanvragers hebben gehad, hebben wij de indruk dat de publicatie in de 1170 deze is met de meeste respons. Wat vrij logisch is.
De vaakst ontvangen vragen betroffen de manier om de aan te vullen documenten te verkrijgen, daar in het bijzonder het certificaat van de registratie om de uniekheid van het eigendom te bewijzen, de site www.myminfin.be is niet zeer duidelijk en de contacten met de FOD Financiën niet evident.
Ten gevolge van deze vragen, heb ik op 10 november 2020, aan de FOD geschreven om hun deze zorg aan te duiden, hoe zij de procedure konden vergemakkelijken en waarom niet, aan de gemeente toelaten om de vereiste gegevens direct te krijgen. De ontvangen antwoorden zijn niet duidelijk maar wij verliezen de hoop niet om de dingen met inachtneming van alle normen te verbeteren betreffende de naleving van het privéleven (RGPD). Mits uitbreiding de premie uit te reiken aan multi-eigenaars is dit document absoluut noodzakelijk.
De dienst van sociale actie werd verzocht om 3 personen te helpen teneinde de documenten te verzamelen. Wat met succes werd verwezenlijkt.
Zoals u het vaststelt, zetten wij alles in om de methodes voor deze premie te vergemakkelijken en wij zullen over laatstgenoemde (zoals wij het voor alle andere premies doen bestaand in onze gemeente) blijven communiceren. »
Jos BERTRAND stelt voor om op het aanslagbiljet een vermelding aan te geven die verklaart dat bepaalde gemeenten een premie toestaan. 39 verzoeken werden ingediend, dat lijkt hem zeer weinig. Heeft men een idee van het aantal potentiële begunstigden van deze premie?
Jean-François DE LE HOYE *antwoordt dat de vraag aan de FOD Financiën zal gesteld worden teneinde te zien wat mogelijk is. De verordening is betrekkelijk laat goedgekeurd en het termijn is nog niet verlopen, dit aantal is niet enorm maar is evolutief. De gemeente heeft de mogelijkheid niet om het aantal potentiële begunstigden te schatten.*

---

23 **Interpellation de M. Jos BERTRAND sur l'introduction de la boîte jaune - senior focus.**

A l'initiative du CCCA, une initiative intéressante appelée "la boîte jaune" a été prise par le Service de la santé. Elle a été annoncée dans le 1170, dans la newsletter et sur le site web sous le titre : "votre réfrigérateur peut vous sauver la vie !"
Permettez-moi de remercier les initiateurs de cette initiative qui est une mesure importante, en particulier pour les personnes isolées et les personnes seules, et qui peut effectivement sauver des vies, comme cela a été annoncé.
Il s'agit d'une "boîte jaune" dans laquelle la personne concernée peut laisser des données concernant son identité, son dossier de santé et qu'elle laisse dans son frigo. Un autocollant sur le réfrigérateur indique aux services d'ambulance et d'urgence que cette boîte se trouve dans le réfrigérateur.
J'ai quelques questions sur ce projet très utile, mais aussi quelques commentaires et suggestions qui m'ont été donnés par certains des utilisateurs de ces boîtes.

Les textes font toujours référence à une "idée qui vient du Canada". Pouvez-vous me dire qui, dans notre pays, est l'initiateur de ce projet et par qui il est coordonné ? De quelle manière les services d'urgence (pompiers, SMUR, services d'ambulance) sont-ils informés de ce projet ? Les mutualités sont-elles impliquées dans ce projet ?
Le projet a-t-il été rendu public auprès des personnes potentiellement impliquées d'une autre manière que par les canaux d'information communaux traditionnels ? Y a-t-il une affiche ? A-t-on envisagé la possibilité d'envoyer directement des courriers aux personnes seules, en particulier aux personnes âgées seules ? Je suppose qu'ils peuvent être retrouvés par le service de la population.
Une lettre a été envoyée aux médecins et aux travailleurs de la santé de la commune. Puis-je savoir quel est le contenu de cette lettre et quelle a été la réponse à cette lettre ?
La boîte est distribuée par les travailleurs de première ligne dans le domaine de la santé (pharmaciens, médecins, infirmières) et par certains services sociaux de la commune (par exemple, le CPAS, Vivre chez soi). Combien de boîtes ont été distribuées de cette manière ? Y a-t-il d'autres lieux que ceux mentionnés dans l'annonce ?
Afin de compléter les données médicales, mais aussi d'autres informations, il me semble approprié que les personnes concernées reçoivent l'aide de leur médecin généraliste ou, si nécessaire, pour les informations non médicales, d'un travailleur social ou d'un conseiller afin que celles-ci soient également complétées de manière adéquate. Ce conseil n'est pas donné dans l'annonce et je ne le trouve pas non plus dans la boîte.
Les personnes âgées qui me contactent à ce sujet soulignent également le manque d'informations concernant, par exemple, l'existence d'un testament ou une demande de "non -réanimation". Si c'est encore possible, pourrait-on éventuellement ajouter cela?

Le Conseil prend connaissance.
26 votants : 26 votes positifs.

Jos BERTRAND lit son interpellation.

Jean-François DE LE HOYE répond :
« Merci Monsieur le conseiller pour vos remerciements. Cette initiative me tient particulièrement à cœur et j'en profite pour remercier les services de la Santé et de la Vie sociale pour la mise en œuvre de cette initiative, ainsi que le Comité santé, le CCCA, les médecins, les pharmaciens, Vivre chez Soi, le CPAS et tous les autres partenaires pour leur soutien.
Cette initiative, venue en effet du Canada, a été lancée en Belgique par la police boraine. Ce sont eux qui sont détenteurs du logo Senior Focus que nous utilisons. Un accord a d'ailleurs été signé par la commune de Watermael-Boitsfort et cette zone de police pour permettre cette utilisation.
Ce projet est déployé dans un nombre grandissant de communes en Belgique et nous nous en réjouissons. En région bruxelloise, Jette et Auderghem nous ont précédés. Avant de lancer cette initiative, nous avons eu des contacts avec les communes qui l'avaient déjà mis en œuvre et les services d'urgence. Ces derniers étaient bien au courant de cette initiative et la soutenaient. A ma connaissance, les mutuelles ne sont pas directement impliquées dans ces initiatives.
Afin de faire connaitre la boîte jaune, outre les communications tous publics, un courrier a été envoyé à tous les médecins et pharmaciens de Watermael-Boitsfort. Suite à ce courrier, les médecins intéressés ont pris contact avec le service de la Santé qui leur a fourni des boîtes. Une affiche a également été distribuée dans les différents lieux de passage de la commune ainsi qu'aux médecins et aux pharmaciens.
Dans un premier temps, chaque pharmacie a reçu un stock de 10 boîtes. Elles ont la possibilité de demander des boites supplémentaires lorsque leur stock est écoulé, ce qui a déjà été le cas. Des boîtes ont été également fournies à Vivre chez Soi, à la Maison Médicale et aux maisons de quartier.
A ce jour, 278 boîtes ont été distribuées.
Le projet de la boite jaune a été présenté au Comité Santé de Watermael-Boitsfort ainsi que lors de de la coupole sociale. Avec toutes ces actions, les professionnels de première ligne de Watermael-Boitsfort ont bien été informés.

Lors de la remise des boîtes, nous indiquons bien que le document médical se trouvant à l'intérieur doit être rempli par le médecin traitant ou, à un défaut, par un infirmier qualifié. Cette information est également reprise dans la notice explicative figurant dans la boite.
Pour l'ajout d'informations concernant un testament, nous considérons que cette information ne relève pas du domaine de la santé et ne concerne pas les services d'intervention. Par contre, la demande de non-réanimation est une information intéressante à joindre. Et pour autant que la forme respecte la légalité pour la diffusion d'une telle information, la boite est assez grande pour que ce document y soit mis. »

Jos BERTRAND signale que dans la traduction en français de son texte, on a traduit erronément par « testament » les dernières volontés telles que demande d'euthanasie.

Jean-François DE LE HOYE répond que les service de secours n'ont pas besoin de savoir si la personne est en demande d'euthanasie. Pour la demande de non réanimation en revanche, cela les concerne directement.
Jos BERTRAND leest zijn interpellatie.

Jean-François DE LE HOYE antwoordt:
« Dank u wel Mijnheer de Raadsheer voor uw bedankingen. Dit initiatief ligt me bijzonder nauw aan het hart en ik profiteer ervan om de diensten van Gezondheid en het sociale Leven te danken voor de toepassing van dit initiatief, evenals het Comité gezondheid, GAVS, de artsen, de apothekers, Vivre chez Soi, het OCMW en alle andere partners voor hun steun.
Dit initiatief, immers gekomen vanuit Canada, werd in België door de politie van de Borinage gelanceerd. Het zijn zij die houder van het Senior Focus logo zijn dat wij gebruiken. Er werd trouwens een overeenkomst ondertekend door de gemeente van Watermaal-Bosvoorde en deze zone van politie om dit gebruik toe te laten.
Dit project wordt in een toenemend aantal gemeenten in België ontplooid en wij verheugen ons erover. In de Brusselse regio, zijn Jette en Oudergem ons voorafgegaan. Alvorens dit initiatief te lanceren, hebben wij contacten met de gemeenten en de urgentie diensten gehad die het reeds gebruikten. Deze laatsten waren goed op de hoogte van dit initiatief en ondersteunden het. Voor zover ik weet zijn de mutualiteiten niet direct in deze initiatieven betrokken.
Teneinde de gele doos bekend te maken, behalve alle openbare mededelingen, werd een schrijven verzonden naar alle artsen en apothekers van Watermaal-Bosvoorde. Als gevolg op deze post, hebben de betrokken artsen contact met de dienst Gezondheid opgenomen die hun dozen heeft geleverd. Een aanplakbiljet werd eveneens in de verschillende doorgang plaatsen van de gemeente alsook onder de artsen en de apothekers verdeeld.
Aanvankelijk heeft elke apotheek een voorraad van 10 dozen ontvangen. Zij hebben de mogelijkheid om bijkomende dozen te vragen wanneer hun voorraad is uitgeput, hetgeen reeds het geval is geweest. Er werden eveneens dozen geleverd aan Vivre chez Soi, de Maison Médicale en aan de Wijkhuizen.
Tot nu toe werden 278 dozen verdeeld.
Het project van de gele doos werd voorgelegd aan het Comité Gezondheid van Watermaal-Bosvoorde alsook bij de sociale koepel. Met al deze acties, werden de frontlijn professionelen van Watermaal-Bosvoorde wel degelijk ingelicht.
Bij de overhandiging van de dozen, geven wij aan dat het medisch document dat zich in de doos bevindt door de behandelende arts of bij gebrek ervan, door een gekwalificeerde verpleger ingevuld moet worden. Deze informatie wordt eveneens in de handleiding hernomen die in de doos zit.
Voor het toevoegsel van informatie betreffende een testament, beschouwen wij dat deze informatie niet onder het domein van de gezondheid valt en de interventie diensten niet betreft. Daarentegen is de vraag van niet-reanimatie een interessante informatie om bij te voegen. En voor zover de vorm de wettigheid voor de verspreiding van zo'n informatie eerbiedigt, is de doos groot genoeg opdat dit document er wordt in gezet. »

Jos BERTRAND wijst erop dat in de vertaling naar het Frans van zijn tekst, men verkeerd door « testament » de laatste wil zoals euthanasie vraag heeft vertaald.

Jean-François DE LE HOYE antwoordt dat de hulpdienst geen behoefte heeft om te weten of de persoon in vraag van euthanasie is. Voor de vraag van niet- reanimatie daarentegen, betreft dat ze direct.

---

24 **Interpellation de Mr Laurent VAN STEENSEL concernant l'usage des bodycam.**

En séance du 17 décembre 2019, le Conseil communal a approuvé le réglement autorisant l'utilisation de bodycam pour les agents de police.

Au vu des tensions de plus en plus fortes entre les citoyens et les autorités liées aux diverses mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire, il est d'autant plus important que ce réglement puisse apaiser cette relation. En effet, la confiance doit être restaurée et ce règlement, s'il avait été moins à charge du citoyen, aurait pu rétablir cette confiance.

Pour rappel, ce réglement prévoit qu'il n'y ait qu'une caméra par équipe d'intervention, que l'agent de police décide seul d'enclencher la caméra, que le citoyen ne puisse exiger que l'intervention soit filmée, que la demande d'autorisation de filmer se fasse « hors caméra»…

Ces éléments affaiblissent la confiance que le citoyen pourrait avoir avec la police et n'empêcheront donc pas les polémiques sur les interventions policières, ce qui était la première intention.

Voici donc mes questions:

- Pouvez-vous nous faire un bilan sur le déploiement et l'utilisation des Bodycam au sein de la zone de police?
- Avez-vous déjà des données sur l'utilisation de ces bodycam?
- Comptez-vous garder ce règlement en l'état vu la situation délicate et le manque de confiance grandissant de la population envers la police.
- Que comptez-vous faire pour restaurer la confiance et apaiser la relation entre le citoyen et la police?

Le Conseil prend connaissance.
26 votants : 26 votes positifs.

Laurent VAN STEENSEL lit son interpellation.

Olivier DELEUZE lui répond : *« Merci pour votre interpellation. Le CCB est le lieu de concertation syndicale policier où tous les mois se rencontrent les organisations syndicales policières de la zone et dans le jargon, l'autorité, à savoir le chef de zone et les membres de son équipe. Ces séances sont présidée par l'un des bourgmestres de la zone qui change tous 18 mois et pour le moment c'est moi. Sachez que ce n'est pas le CCB qui adopte le règlement, il émet un avis. En ce qui concerne les boydcams, elles vont être déployées dans l'ensemble des 6 zones de la région bruxelloise, des phases tests sont en cours ou ont été décidées partout avec l'aval des 19 conseils communaux. Les deux points sur lesquels il faudra se pencher sont les suivants :*

- *Le fait de filmer toute la durée d'une intervention et pas une partie seulement*
- *Le fait de filmer toutes les interventions.*

Il me semble que ce sont ces deux points qui doivent être réglés dans l'ensemble des zones de Bruxelles. Il est important que ces modalités soient harmonisées au niveau de la région bruxelloise tout comme nous avons harmonisé le règlement général de police. Une résolution a d'ailleurs été votée au Parlement régional bruxellois le 18 décembre en séance publique qui demande un cadre régional pour l'utilisation des bodycams et leur bonne pratique, et je pense effectivement que ce sera important. Le fait de filmer toute la durée d'une intervention ne va pas poser problème, car le fait de morceler une intervention en séquence n'a aucune valeur ajoutée. Le fait que toutes les interventions soient filmées, n'est actuellement prévu que dans le texte officiel de test de la zone Bruxelles-Ixelles. Un premier test a été fait en 2020 avec 35 bodycams déjà avec cette spécification. Un deuxième test va commencer fin février avec cette fois-ci 230 bodycams et toujours avec cette spécification. J'espère que cette spécification sera étendue à toutes les zones, car c'est une garantie pour le citoyen que toutes les interventions soient filmées. En ce qui concerne notre zone, l'évaluation a été reportée à février car nous manquions de données en raison de la situation COVID. Il y a plus ou moins 90 membres du personnel qui a suivi la formation bodycam. Chez nous toute la durée est filmée mais pas nécessairement toutes les interventions. Je pense que les bodycams d'une part et le droit pour les citoyens de filmer le policier d'autre part, suivant des conditions qui sont définies par la loi et la jurisprudence, mène à une objectivation des faits et donc à une restauration de la confiance. »

Laurent VAN STEENSEL remercie le Bourgmestre pour sa réponse et se réjouit qu'on constate l'importance d'avoir un bon règlement de police. Le citoyen se verra conforté par l'utilisation de bodycams avec l'espoir que cela apaise la situation. Chaque agent devrait avoir une bodycam et pas une bodycam par intervention, car cela ne permet pas d'avoir la scène complète afin d'éviter la polémique. Cela ajouterait de la confiance entre le citoyen et la police si chaque agent avait une bodycam.
Laurent VAN STEENSEL leest zijn interpellatie.

Olivier DELEUZE antwoordt hem: *« Bedankt voor uw interpellatie. De CCB is de politie vakbondsoverleg plaats waar alle maanden zich de politievakverenigingen van de zone en in het jargon ontmoeten, de instantie met name het zone hoofd en de leden van zijn team. Deze zittingen worden door een van de burgemeesters van de zone voorgezeten die iedere 18 maanden verandert en momenteel het ik ben. Weet dat het niet de CCB is die de verordening goedkeurt, hij geeft een advies. Wat bodycams betreft, zullen zij in het geheel van de 6 zones van de Brusselse regio ontplooid worden, tests fases zijn aan de gang of werden overal met de goedkeuring van de 19 gemeenteraden besloten. De twee punten waar over men zich zal moeten buigen zijn de volgende:*

- *Het feit om de hele duur van een tussenkomst en niet alleen een deel maar te filmen*
- *Het feit om alle interventies te filmen.*

Het ziet me ernaar uit dat het deze twee punten zijn die in het geheel van de zones van Brussel geregeld moeten worden. Het is belangrijk dat deze modaliteiten op het niveau van de Brusselse regio worden geharmoniseerd zoals wij de algemene regeling van politie hebben geharmoniseerd. Een resolutie werd trouwens in het Brusselse regionale Parlement op 18 december openbaar gestemd dat een regionaal kader voor het gebruik van bodycams en hun goede praktijk vraagt, en ik geloof werkelijk dat het belangrijk zal zijn. Het feit om de hele duur van een tussenkomst te filmen zal geen probleem vormen, want het feit om een interventie in sequentie te versnipperen heeft geen enkele toegevoegde waarde. Het feit dat alle acties worden gefilmd, is momenteel slechts in de officiële tekst van test van de zone Brussel-Elsene voorzien. Een eerste test werd reeds in 2020 met 35 bodycams en deze specificatie gedaan. Een tweede test zal eind februari met deze keer 230 bodycams en altijd met deze specificatie. Ik hoop dat deze specificatie zal

uitgebreid worden naar alle zones, want het is een garantie voor de burger dat alle interventies worden gefilmd. Wat onze zone betreft, werd de evaluatie uitgesteld tot februari want wij hadden gebrek aan gegevens door de COVID-situatie. Er zijn min of meer 90 personeelsleden dat de opleiding bodycams heeft gevolgd. Bij ons wordt de hele duur maar niet noodzakelijkerwijs alle interventies gefilmd. Ik geloof dat bodycams enerzijds en het recht voor de burgers om de politieagent te filmen anderzijds, volgens voorwaarden door de wet en de rechtspraak bepaald, tot een feiten objectivering leidt en dus tot een restauratie van vertrouwen. „

Laurent VAN STEENSEL bedankt de Burgemeester voor zijn antwoord en is blij dat men het belang vaststelt om een goede regeling van politie te hebben. De burger zal zich gesterkt voelen door het gebruik van bodycams met de hoop dat dat de situatie kalmeert. Elke agent zou een bodycam en niet een bodycam per interventie moeten hebben, want dat maakt het niet mogelijk om de volledige scène te hebben teneinde de polemiek te vermijden. Dat zou vertrouwen toevoegen tussen de burger en de politie als elke agent een bodycam had.

Jan Verbeke quitte la séance.

---

25 **Question orale de Mr Laurent VAN STEENSEL concernant l'accueil des personnes malentendantes et sourdes au sein de l'administration communale.**

Le Conseil communal a adopté la Charte sur l'accueil et l'engagement de personnes porteuses de handicap au sein de l'administration.

Dans ce cadre, la commune de Watermael-Boitsfort est-elle intéressée par l'initiative de la commune de Woluwé-Saint-Lambert de former des agents «aidants» à la pratique de la langue des signes afin d'améliorer l'accueil et l'insertion des personnes sourdes ou malentendantes au sein de notre administration?

Pouvez-vous nous dire quelle est la position du Collège par rapport à cette initiative, si des formations seront proposées, comment se fera le choix des agents « aidants »,…?

Le Conseil prend connaissance.
25 votants : 25 votes positifs.

Laurent VAN STEENSEL lit sa question.

Olivier DELEUZE lui répond : *« Merci Monsieur le conseiller pour votre question orale.*
En effet, ces questions liées à l'insertion de la diversité sous toutes ses formes sont très importantes à nos yeux.
Nous avons pris connaissance de l'action au sein de la commune de Woluwe-Saint-Lambert, que nous saluons.
Sachez d'emblée que nous prenons le plus grand soin des personnes malvoyantes et/ou malentendantes. Lors de l'accueil de ces personnes aux guichets population, nous prenons soin d'elles et eux, avec une attention particulière. Le personnel communal travaille par écrit avec les personnes malentendantes ou sourdes. Nous le faisons aussi dans le cadre d'un mariage, c'est déjà arrivé, et nous avons mis en place une série de mesures pratiques pour que ce moment soit le plus agréable et solennel possible pour ces personnes. Il nous est arrivé une fois de devoir aider un habitant sourd et aveugle.
Nous sommes fiers de pouvoir compter parmi les nouveaux membres de l'administration deux personnes malentendantes.

Nous pourrions tout à fait organiser une formation telle que celle qui s'est déroulée à Woluwe-Saint-Lambert, nous sommes ouverts à cela et le personnel communal demandeur, nous le notons dans les demandes de formations. »

Laurent VAN STEENSEL réagit en disant que déjà sur base volontaire, le simple fait de mettre cette formation dans les propositions de formations aux membres du personnel peut déjà contribuer à ce qu'il y ait des agents accueillants sans pour autant créer toute une structure. Cela peut être très simple de créer ce genre d'initiative au sein de la commune.
Laurent VAN STEENSEL leest zijn vraag.

Olivier DELEUZE antwoordt hem: *« Bedankt Mijnheer de Raadsheer voor uw mondelinge vraag.*
Inderdaad zijn deze vragen in verband met de integratie van de diversiteit onder al zijn vormen zeer belangrijk in onze ogen.
Wij hebben kennis genomen van de actie binnen de gemeente van Sint-Lambrechts-Woluwe, die wij begroeten.
Weet meteen al dat wij met de grootste zorg omspringen met de slechtziende en/of slechthorende personen. Bij de ontvangst van deze personen aan de bevolking loketten, zorgen wij voor hen, met een bijzondere aandacht. Het gemeentepersoneel werkt schriftelijk met de dove of slechthorende personen. Wij doen het eveneens in kader van een huwelijk, het is al voorgevallen, en wij hebben een reeks praktische maatregelen opgesteld opdat dit moment het aangenaamst en plechtigst mogelijk is voor deze personen. Het is ons al overkomen om een dove en blinde inwoner te moeten helpen.
Wij zijn fier om onder de nieuwe leden van het bestuur twee slechthorende personen te kunnen tellen.
Wij zouden helemaal een opleiding kunnen organiseren zoals die, die in Sint-Lambrechts-Woluwe heeft plaatsgevonden, wij zijn open voor daarvoor en het gemeentepersoneel vragende partij, wij noteren het in de vragen van opleiding. „

Laurent VAN STEENSEL reageert door te zeggen dat al op vrijwillige basis, het feit om deze opleiding in de voorstellen tot opleiding aan de personeelsleden te zetten al kan bijdragen opdat er gastvrije agenten zijn, zonder echter daarvoor een hele structuur te creëren. Het kan zeer simpel zijn om dit soort initiatief binnen de gemeente te creëren.

---

26 **Question orale de M. Jos BERTRAND sur le suivi par les autorités communales de la pandémie de covid19.**

La pandémie de corona continue de sévir dans nos sociétés, et un bon dialogue et une bonne collaboration entre tous les niveaux de gouvernement est donc exigé. Dans la région de Bruxelles-Capitale, des réunions de concertation régulières ont lieu entre la région et le gouvernement et cela concerne également la prochaine campagne de vaccination ; les autorités communales et les zones de police sont également impliquées dans la mise en œuvre et le suivi des mesures prises par les autres autorités.

Le Bourgmestre peut-il me donner les dernières informations sur le suivi par la commune des différentes mesures prises au niveau fédéral et régional ? En région flamande, les autorités locales ont un rôle à jouer dans le contrôle du retour des voyageurs, comment ce contrôle est-il effectué dans notre commune? De quelle manière notre commune joue-t-elle un rôle dans la mise en œuvre de ces mesures ?

Nous avons également de nombreuses questions concernant la prochaine vaccination qui sera probablement une course contre la montre. J'ai entendu dire qu'il y avait une consultation entre la région et les communes. J'aimerais également savoir comment le Bourgmestre a pris sa décision concernant les dix centres de vaccination ? Quels étaient les sites proposés ? Comment et où les habitants de notre commune

seront-ils vaccinés ? Comment seront-ils informés (par exemple via une invitation personnelle / doivent-ils s'inscrire eux-mêmes / comment cela sera-t-il fait) ? Quel est le calendrier ?

Le Conseil prend connaissance.
25 votants : 25 votes positifs.

Jos BERTRAND lit sa question orale

Olivier DELEUZE répond *: « Je répondrai aux questions de Monsieur Bertrand et de Madame Squartini d'une traite. Comme vous le savez, la situation est très instable pour le moment. Il y a les variantes d'un côté et le vaccin de l'autre. L'Echevin de la Santé et moi-même travaillons main dans la main pour les questions liées à la vaccination et à la quarantaine. Le calendrier de la vaccination, je fais l'hypothèse que vous le connaissez. Le choix du site de vaccination n'est pas un choix à caractère politique évidemment. Certain critères sont primordiaux, tels que la facilité d'accès via les transports en commun, la superficie minimum de 1200m², l'ouverture 12h par jour et tous les jours, un nombre de 25 personnes en terme de personnel… Le site d'AXA - Royale belge était envisagé mais ne pourra être retenu car il y a des travaux d'aménagement et un désamiantage prévu à partir du mois de février. Une collaboration avec les communes d'Uccle et d'Auderghem aura lieu afin de déterminer le centre de vaccination du Sud-Est. D'autre part, nous sommes encore dans l'attente des listes de la Région. C'est loin d'être terminé, les modalités précises n'étant pas encore fixées. Il faudra encore également penser au transport des gens qui en auraient besoin. Nous avons pu distribuer 50.000 masques à nos habitants avant le fédéral, nous parviendrons bien à gérer le problème de transport.*
A propos des quarantaines, cela se passe par téléphone via message pour les gens qui reviennent de zone rouge. Dans la région bruxelloise, environ 40 agents sur le terrain veillent à ce que celle-ci soit bien appliquée. Il y a trois priorités en termes de contrôle des personnes en quarantaine. D'abord les gens qui sont testés positifs et leurs proches, ensuite les personnes supers contaminantes, et enfin les voyageurs revenant de zones rouges. Concernant ces derniers, sur les 3 semaines de Noël, à Watermael-Boitsfort, il y en avait 1000, soit 4% de la population, ce qui est dans la moyenne des autres communes. Cela va aller en diminuant étant donné que les vacances sont terminées et que la dissuasion sera plus forte pendant les vacances de Pâques. Demain matin, une conférence des Bourgmestres aura lieu afin de voir comment tout cela va être organisé. A mon avis, il va falloir agir en deux temps, dans un 1e temps laisser la COCOM contacter les gens comme c'est le cas actuellement et dans un second temps, mais d'une manière assez rapprochée s'agissant tout de même d'une quarantaine, que la commune reçoive les coordonnées de ceux qui n'ont pas passé le test et les contacter via leurs agents de quartier par exemple. »
Jos BERTRAND leest zijn mondelinge vraag

Olivier DELEUZE antwoordt: «Ik zal antwoorden op de vragen van Meneer Bertrand en Mevrouw Squartini in een trek. Zoals u het weet, is de situatie momenteel zeer onstabiel. Er zijn de varianten enerzijds en het vaccin anderzijds. De schepen van Gezondheid en ikzelf werken hand in de hand voor de kwestie in verband met de vaccinatie en de quarantaine. De kalender van de vaccinatie, ik veronderstel dat u hem kent. De keus van de vaccinatieplaats is zeker geen keus van politieke aard. Zekere criteria zijn primordiaal, zoals de faciliteit van toegang via het openbare vervoer, de minimale oppervlakte van 1200m², de opening 12:00 per dag en alle dagen, een aantal van 25 personen met betrekking tot personeel… De site van AXA - Royale Belge werd overwogen maar zal niet kunnen weerhouden worden want er zijn aanpassingswerken en een verwijdering van asbest voorzien vanaf februari. Een samenwerking met de gemeenten Ukkel en Oudergem zal plaatsvinden teneinde het vaccinatiecentrum van het Zuidoosten te bepalen. Anderzijds zijn wij nog in afwachting van de lijsten van de Regio. Het is ver van beëindigd, aangezien de nadere regelingen nog niet worden bepaald. Men zal nog eveneens aan het vervoer van de mensen moeten denken die eraan behoefte zouden hebben. Wij hebben 50.000 maskers kunnen verdelen onder onze inwoners voor federaal, wij zullen er wel in slagen om het probleem van vervoer te beheren.

Met betrekking tot de quarantaines, gaat dat via telefoon bericht voor de mensen die van rode zones terugkomen. In de Brusselse regio, zien ongeveer 40 agenten ter plaatse erop toe dat deze goed wordt toegepast. Er zijn drie prioriteiten met betrekking tot controle van personen in quarantaine. Eerst de mensen die positief testen en hun naasten, vervolgens de besmette superverspreiders, en tenslotte reizigers die van rode zones terugkomen. Betreffende deze laatsten, op de 3 Kerstmis weken, in Watermaal-Bosvoorde, waren er 1000 ervan, d.w.z 4% van de bevolking, hetgeen in het gemiddelde van de andere gemeenten is. Dat zal gaan verminderen aangezien de vakantie wordt beëindigd en dat het afraden sterker zal zijn gedurende de paasvakantie. Morgenochtend zal een bespreking van de Burgemeesters plaatsvinden teneinde te zien hoe dat alles zal georganiseerd worden. Naar mijn mening, zal men in twee fasen moeten werken, eerst COCOM laten met de mensen contact opnemen zoals het geval momenteel en in tweede instantie, maar op een genoeg korte tijd betreffende toch een quarantaine, dat de gemeente de personalia ontvangt van de personen die de test niet deden en contacteren via hun wijkagenten bijvoorbeeld. »

---

27 **Question orale de Mme Laura SQUARTINI concernant le plan de vaccination de la Région bruxelloise.**

La vaccination a commencé dans notre pays début janvier par les maisons de repos et de soins. La semaine dernière, le Ministre Alain Maron présentait son plan de vaccination pour la Région bruxelloise. On apprend que 10 centres de vaccination sont prévus pour la région mais seulement aucun ne se semble se trouver dans un périmètre proche de Watermael-Boitsfort. Qu'en est-il ? Avez-vous été consulté ? Nous avons déjà failli perdre un centre de testing, allez-vous prendre l'initiative et proposer d'organiser un centre dans la commune ou dans une commune voisine ?

Le Conseil prend connaissance.
25 votants : 25 votes positifs.

La réponse à cette question a été traitée en même temps que la question précédente.
Het antwoord op deze vraag werd tegelijk met de vorige vraag behandeld.

---

28 **Question orale de Mr Alexandre DERMINE concernant l'action Boatamo.**

Lors du Conseil communal de décembre, nous avions suggéré à la majorité d'organiser une prise de contact téléphonique avec tous les seniors de notre commune pour prendre de leurs nouvelles à l'approche des fêtes de fin d'année.

Notre proposition avait pour but de s'assurer de leur bien être et de leur partager notre soutien en cette période particulière et habituellement synonyme de rapprochement et de partage.

Il nous a été répondu que la commune organisait déjà l'action "Boatamo," qui consistait à faire du porte à porte en vue de recueillir les messages des uns et des autres.

Si, sur papier, l'action semblait originale et louable, nous avions néanmoins émis un doute sur la possibilité, dans les temps impartis, d'aller à la rencontre de l'ensemble de nos aînés en porte à porte.

Dès lors pourriez-vous nous faire savoir quel est le bilan de l'action.

- combien de séances de porte à porte ont été organisées ?
- avez-vous pu organiser votre action sur l'ensemble du territoire ?
- combien de citoyens ont pu être contactés par ce biais ?
- combien de personnes ont participé à l'action ?

Le point est reporté.
25 votants : 25 votes positifs.

---

29 **Question orale de Mme Christine ROISIN concernant un événement survenu au Logis-Floréal durant la nuit du nouvel an.**

Nous l'avons certainement tous lu dans la presse ou sur les réseaux sociaux, deux voitures ont été mises à feu durant la nuit du Nouvel an, dans le quartier des logements sociaux du Logis-Floréal, place des Muscaris à Watermael-Boitsfort. Une situation inédite pour notre commune mais qui ne l'est malheureusement pas pour d'autres quartiers de Bruxelles. Pour DéFI il ne faut pas banaliser cet incident et agir proactivement pour prévenir de telles situations.

Monsieur le Bourgmestre,
- Pouvez-vous nous dire où en est l'enquête ? L'auteur ou les auteurs des faits a-t-il/ont-ils été identifié(s) ?
- Quelles initiatives le Collège a l'intention de mettre en place pour éviter de telles pratiques sur notre territoire, certainement en termes de prévention ?

Le Conseil prend connaissance.
25 votants : 25 votes positifs.

Christine ROISIN lit sa question orale.

Olivier DELEUZE répond :

1. *Les chiffres relatifs à la criminalité à Watermael-Boitsfort, disponibles sur le site de la police fédérale, sont en baisse. Le nombre de délits dans notre commune était de 2.103 en 2000 et les derniers chiffres datant de 2019 étaient de 1.869. La criminalité en 20 ans stagne, diminue un peu, si on compare cela au nombre de délits dans la région bruxelloise, on voit qu'il y a par habitant, moitié moins de délits à Watermael-Boitsfort que dans la région bruxelloise.*
2. *Il y a les statistiques, puis il y a les événements, qui sont certes à prendre au sérieux mais à remettre dans un contexte. Ces deux voitures ont été incendiées le soir du réveillon. Dans la zone il y a eu 3 voitures incendiées, 2 dans notre commune et une à Uccle. Ces chiffres sont faibles, il s'agit de faits isolés qui ont eu lieu un soir de fête par des fêtards très probablement. Cela ne minimise pas les faits, cela reste inacceptable. Mais avec la fâcherie du COVID plus la folie de la soirée, ils mettent bêtement le feu aux voitures de leurs voisins. Totalement ridicule et inacceptable. Et je ne sais pas où en est l'enquête car c'est du judiciaire.*
3. *Sachez que le subside communal concernant les activités de prévention était en 2018 de 93.000 € et est passé en 2021 à 181.000€ ».*

Christine ROISIN leest haar mondelinge vraag.

Olivier DELEUZE antwoordt:

1. *De cijfers betreffende de criminaliteit in Watermaal-Bosvoorde, beschikbaar op de site van de federale politie, zijn dalend. Het aantal delicten in onze gemeente bedroeg 2.103 in 2000 en de laatste cijfers die van 2019 dateren, bedroegen 1.869. De criminaliteit in 20 jaar stagneert, vermindert een beetje, als men dat met het aantal delicten in de Brusselse regio vergelijkt, ziet men dat er per inwoner de helft minder delicten in Watermaal-Bosvoorde dan in de Brusselse regio zijn.*
2. *Er zijn de statistieken, vervolgens zijn er de gebeurtenissen, die weliswaar ernstig te nemen zijn maar in een context moeten geplaatst worden. Deze twee auto's werden 's avonds van het oudejaar in brand gestoken. In de zone waren er 3 in brand gestoken auto's, 2 in onze gemeente en1 in Ukkel. Deze cijfers zijn gering, het gaat om geïsoleerde feiten die een avond van feest door feestneuzen zeer waarschijnlijk hebben plaatsgevonden. Dat bagatelliseert de feiten niet, dat blijft onaannemelijk. Maar met de ergernis van COVID en de waanzin van de avond, steken zij dom de auto's van hun buren in brand. Volkomen belachelijk en onaannemelijk. En ik weet niet hoever het onderzoek is want het is rechterlijk.*
3. *Weet dat de gemeentesubsidie betreffende de preventie-activiteiten in 2018 van 93.000 € was en in 2021 de 181.000€ heeft bereikt ».*

Levée de la séance à 22:00

Le Secrétaire communal, La Présidente,

Etienne Tihon Cécile Van Hecke